LA VOIX DE LA CHARITÉ

A M. CHARRIER DE LA ROCHE, EVÊQUE CONSTITUTIONNEL ET MÉTROPOLITAIN DES COTES DE LA MANCHE.

Si quis ex vobis erraverit à veritate & converterit quis eum, scire debet, quoniam qui converti fecerit peccatorem ab errore viæ suæ, salvabit animam ejus à morte & operiet multitudinem peccatorum.

Si quelqu'un de vous s'étoit égaré de la vérité, que celui qui l'aura converti sache qu'il sauve de la mort l'ame du pécheur qu'il aura détourné des erreurs de sa vie, & qu'il couvrira la multitude de ses péchés. *Jac. Ep. cath.* c. v. ℣. 19 & 20.

LA religion, Monsieur, m'ordonne de réprimer l'indignation, mais il y a un zèle qu'elle commande, celui qui exprime une haine souveraine pour l'erreur & pour le crime, en ménageant cependant avec charité l'hérétique & le vicieux qui les outragent. *Nolite quasi inimicum existimare, sed corripite ut fratrem.*

C'est ce zèle qui, sans doute, a fait prendre la plume à ces hommes qui, pleins de l'esprit de notre sainte religion, ont châtié vos productions constitutionnelles. Mais, hélas! ils l'ont fait sans fruit. Loin de chercher à recouvrer la liberté des enfans de Dieu, par l'amende honorable que vous devez à la vraie foi, il sembleroit que, dominé par l'erreur, vous en préférez le funeste esclavage.

Jusques à quand donc déchirerez-vous, avec toute la froideur d'une ingratitude bien réfléchie, le sein de l'Eglise qui, tous les instans de votre vie, vous a comblé de biens inappréciables ?

Jusques à quand inonderez-vous de l'affliction la plus amère, les ames honnêtes des catholiques, celles surtout auxquelles le ciel vous avoit lié par la tendresse & la sollicitude pastorale, & qui avoient en vous toute la confiance qui fait le bonheur d'une ouaille chrétienne ?

Il n'y a cependant plus de prétexte plausible pour justifier l'erreur. Tout a été discuté dans le fond, dans la forme de la constitution. Les principes catholiques ont été mis dans le jour le plus lumineux par mille plumes & dans tous les genres d'éloquence.

L'unité brille, avec éclat, dans tous les ouvrages des Défenseurs de la foi ; c'est une nuée de témoins, de Docteurs, de Pasteurs, d'Evêques qui déposent contre vous, & enfin c'est le grand conseil des Chrétiens qui a prononcé par la bouche du Souverain Pontife, du Clergé de France & par le consentement tacite de toutes les Eglises.

Cette illusion aussi outrageante pour J. C. & pour l'autorité qu'il a établie sur la terre, ne la dissiperez-vous donc jamais ?

L'estime, l'amitié, la confiance des Chrétiens avec lesquels vous partagiez autrefois toutes les bonnes œuvres, & avec qui vous disputiez, avec la plus touchante édification, la gloire & le zèle de les faire ; le poids des lumières de tout ce que l'Eglise a d'Evêques & de Prêtres éclairés & vertueux ; pourquoi leur préféreriez-vous les applaudissemens de toutes les sectes, les artificieux raisonnemens des novateurs ligués contre le trône & l'autel ?

Seroit-ce donc irrévocablement qu'après avoir été égaré, vous avez résolu l'apostasie de la foi, pour vous vendre à l'iniquité des méchans qui ont eux-mêmes juré de détruire les solennités du Seigneur, & de prostituer tous leurs talens, toutes leurs forces au mystère d'iniquité que l'ante-christ consommera un jour ?



Dans ce jour malheureux, où les Etats généraux se cnoſtituèrent Aſſemblée Nationale, vous ſéparates-vous, ſans remords, des hommes fidelles à leurs ſermens, pour violer les vôtres à la face de toute l'Europe ?

Devintes-vous alors, ſans rougir, l'inſtrument du plus déteſtable projet contre J. C., contre ſon Egliſe, contre votre Roi, contre votre Patrie, & dont la trame avoit été ourdie par le plus ſcélerat & le plus impie des mortels ?

Tant on eſtimoit l'honnêteté de votre ame, tant l'opinion qu'on avoit de la droiture de votre jugement étoit haute ! On eſpéroit que, vous voyant en ſi mauvaiſe compagnie, vous reviendriez, au moins par délicateſſe, du côté des honnêtes gens ; & que le ciel ſe ſerviroit, dans ſa miſéricorde, des qualités naturelles dont il vous a enrichi, pour vous conduire à cette haine pour les méchans qui eſt la fille de la grâce. *Odivi Eccleſiam malignantium.*

Quand vous avez rejetté la déclaration des 300 qui réclamoient la dominance de la religion, quand encore vous avez travaillé l'opinion publique pour couvrir leur zèle de blâme, n'avez-vous pas ſenti tous les déchiremens d'une conſcience alarmée ?

Lorſque vous avez fait diſtiller de votre plume toutes les erreurs de tous les héréſiarques qui, les torches des furies à la main & les paroles de blaſphèmes dans la bouche, ont bouleverſé l'univers ; votre imagination s'y eſt-elle prêtée ſans effroi, & votre main les a-t-elle tracées ſans trembler ?

Cette réfutation auſſi ſcandaleuſe qu'inconſéquente de l'ouvrage immortel du ſaint Evêque de Boulogne, l'avez-vous conçue, l'avez-vous ourdie, ſans torturer votre ame ? Si quelqu'un la préſerve de rentrer dans le néant, ce ſera ſans doute quelque Catholique pour conſerver à la poſtérité un exemple frappant des efforts que nos ennemis ſont obligés de faire pour repouſſer leurs propres principes. Non, tout y a l'empreinte de la violence que vous vous faiſiez & de la honte qui vous couvroit.

Enfin, lorſque pour combler le malheur pour vous

& le ſcandale pour l'Egliſe, vous avez oſé accepter, pour prix de la guerre que vous aviez déclarée à la foi, l'Evêché conſtitutionnel & métropolitain des Côtes de la Manche; lorſque vous avez été prêt à monter ſur ce Siége d'iniquité que les mains des Proteſtans & des Athées avoient élevé ſur les débris de celui fondé par des hommes apoſtoliques & au nom de J. C., votre ame n'a-t-elle pas friſſonné de crainte & d'horreur ? Vos pieds chanceloient; mais, comme l'impie à l'heure de la mort, vous vous êtes vaincu vous-même.

Les plus grands intérêts qui fuſſent jamais, ceux de l'intégrité de la foi, de l'unité de la croyance, ceux de la paix pour l'Egliſe & de l'éternité pour vous, ne ſentiez-vous pas profondément que vous les ſacrifiiez?

Le zèle & la pureté des intentions peuvent-ils ſe méprendre ſi groſſièrement chez un Prêtre éclairé par ſes propres lumières, par celles de tous les ſavans Eccléſiaſtiques, par celles de l'autorité ? chez un Prêtre qui n'a pas ceſſé d'enſeigner à ſes ouailles que l'obéiſſance eſt l'unique règle de la conduite chrétienne ?

Sans vouloir *ſonder votre conſcience*, peut-on encore reſpecter vos motifs ? ne les avez-vous pas mis dans le jour le plus défavorable à vous-même ?

Cette légèreté avec laquelle vous avez traité les Brefs du Pape, comme ſi les jugemens doctrinaux du Chef de l'Egliſe, du gardien de la foi, ne méritoient aucune attention.

Ce ton tranchant avec lequel, vous ſimple Prêtre, vous avez fait le procès, à qui ? non-ſeulement au Corps épiſcopal, mais encore au Souverain Pontife; que de probabilités contre une mauvaiſe foi bien prononcée !

Mais votre lettre adreſſée à Meſſieurs du Directoire du Département de la Seine-inférieure, laiſſe-t-elle quelque doute ſur une apoſtaſie dont vous vous glorifiez ? Qui vous connoît, qui aime encore la foi & vous a lu, ſans avoir le cœur flétri de la douleur la plus amère ?

Où eſt donc votre ancienne loyauté, où ſont les principes de votre foi ? Qui vous a faſciné ?

Quoi donc, Monſieur, tout ce que vous avez lu, tout ce que vous avez entendu, tout ce que vous avez pu tirer du fond de vos propres réflexions, tout ce que l'autorité a d'impoſant n'a pas pu encore vous convaincre que la ſecte que vous avez épouſée eſt déteſtable par les baſes ſur leſquelles elle établit ſes principes ! Hérétique dans toutes ſes lois, ſchiſmatique dans ſa forme, elle eſt une combinaiſon inſidieuſe de toute impiété, un acheminement à l'athéiſme, enfin le myſtère d'iniquité qu'annonce St. Paul. *Quis te faſcinavit ?*

Quoi, depuis que la foi catholique eſt miſe dans ce jour où J. C. préſentoit ſa divinité aux Phariſiens aveuglés par l'orgueil & l'envie, vous penſeriez encore comme vous penſiez lorſque vous ramaſſates artificieuſement, dans un catéchiſme, toutes ler erreurs de laïques ignorans & conſtitutionnels, lorſque vous mendiates leurs ſuffrages par une réfutation ſophiſtique & mal-à-droite, lorſque vous mites le comble à notre affliction par le ſerment qui a conſommé l'uſurpation de la Métropole des Côtes de la Manche !

De bonne foi ! quel rapprochement voulez-vous que la charité & la paix puiſſent inſpirer aux Miniſtres catholiques, lorſqu'on oppoſe à leur foi un extrait monſtrueux du *luthéraniſme*, du *calviniſme*, de *l'anglicaniſme*, du *philoſophiſme*, de l'*hobbiſme ?* C'eſt tout ce que je vois dans la nouvelle conſtitution françoiſe. Et ne l'y verrions-nous pas clairement, le ſoupçon ſeul ſuffiroit pour nous impoſer le devoir d'en rejetter le ſerment avec horreur.

Je vous demande pardon, Monſieur, ſi je ſuis dans l'erreur; mais c'eſt avec les Docteurs les plus célébres de toutes les Univerſités, c'eſt avec les Eccléſiaſtiques les plus éclairés & les plus vertueux de la France, c'eſt avec tous les Evêques de l'Egliſe Gallicane, (ſi on excepte trois apoſtats que vous mépriſiez auparavant), c'eſt avec ceux de tous les Etats voiſins, c'eſt enfin avec le Pape & ſon Egliſe.

Pourrois-je donc me ſéparer de tant d'autorités, ſans être, aux yeux de l'univers, ou un orgueilleux novateur, ou un inſenſé dépourvu de tout jugement.

Sous peine de renoncer ou à la raiſon ou à la foi, je dois donc, d'après ceux que J. C. a établis les Docteurs & les Paſteurs de ſon Egliſe, d'après les pères de la foi & ſon Vicaire ſur la terre, affirmer que la conſtitution françoiſe eſt *un ramas de toutes les héréſies.*

Et, quand mes propres lumières ne m'en convaincroient pas, je devrois le croire imperturbablement d'après les autorités que Dieu a établies pour fixer ma foi. *Evangelio non crederem niſi me Eccleſiæ catholicæ commoveret auctoritas.* Ce texte de St. Auguſtin, je le cite, Monſieur, toujours & à tout le monde, parce qu'il eſt la ſolution de toutes les difficultés, comme l'Oraiſon Dominicale eſt la prière du Chrétien, comme le Symbole des Apôtres eſt l'abrégé de ſa foi.

Dans toutes les ſociétés, il faut une autorité qui juge en dernier reſſort. Voilà ce que comprend, ce qu'exige même la raiſon; les Egliſes réformées en ont imaginé une à laquelle non-ſeulement le peuple, mais encore les Miniſtres ſont obligés de ſe ſoumettre, ſous peine d'excommunication, non-ſeulement dans la doctrine, mais encore dans la diſcipline.

Les Catholiques ont un grand conſeil qu'ils regardent comme infaillible; le Pape en eſt l'oracle, ſes décrets ſont irréformables lorſque les Evêques les appuyent par leur adhéſion expreſſe ou tacite. Pie VI a parlé, il a foudroyé vos erreurs, toutes les Egliſes adhèrent à ſon jugement, il eſt donc ma règle de foi, il doit être la vôtre, ou vous n'êtes plus catholique.

Ne tergiverſons pas, Monſieur, St Auguſtin a prononcé, contre les hérétiques, une vérité qui eſt une conſéquence néceſſaire de la promeſſe faite par J. C. à ſon Egliſe, qu'elle ſeroit invincible au milieu de toutes les forces de l'enfer. Veuillez, Monſieur, la méditer cette vérité; elle eſt la pierre de touche du Catholique.

Non-ſeulement l'Egliſe ne peut ni approuver, ni faire rien de contraire à la foi ou aux mœurs, *mais elle ne peut pas même ſe taire ſur l'un ou ſur l'autre.*

Eccleſia Dei ea quæ ſunt contra fidem, vel bonam vitam, non approbat, nec tacet, nec facit. Aug. epiſt. 55. *aliàs* 119.

Le Souverain Pontife a prononcé que les nouvelles formes françoiſes ſont hérétiques; il n'y a aucune réclamation de l'Egliſe catholique contre ſon jugement; tous les Evêques qui ont été obligés de parler, y ont adhéré. La conſéquence eſt aiſée.

Je vous avoue, Monſieur, que je ne ſaurois que répondre à celui qui me feroit cet argument. Je me verrois dans la néceſſité, ou de nier le principe, alors je nierois l'évangile; ou de plier ſous le jugement du Pape, alors j'anathématiſerois les nouvelles formes.

Voulez-vous donc concourir, avec nous, pour rétablir la paix dans l'Egliſe de France? Soumettez-vous, ſans retard, à l'autorité à laquelle appartient le droit de juger la doctrine & les mœurs & qui a l'infaillibilité du jugement. Parce qu'à ce moment, réſiſter au Pape, c'eſt réſiſter à toute l'Egliſe.

Cette règle doit nous ſuffire pour rejetter ou accepter une doctrine; ou bien nous ferons, dans la religion la plus parfaite, & la ſeule divine, toujours portés ſur les flots de l'erreur. Ce qui eſt abſurde.

Les Egliſes réformées la regardent comme d'indiſpenſable néceſſité, pour conſerver l'unité de la croyance & la ſubordination du gouvernement. Serions-nous moins ſages qu'elles? Il n'eſt donc pas néceſſaire que nous examinions le fond d'une doctrine pour la croire, mais il ſuffit que nous connoiſſions que l'Egliſe l'a adoptée, ſoit par ſon ſilence, ſoit par ſon adhéſion expreſſe.

Permettez cependant, Monſieur, que je vous faſſe part de l'idée que je me ſuis formée, 1°. des moyens employés pour combattre notre doctrine; 2°. de la Conſtitution françoiſe; 3°. du ſerment civique.

Les moyens employés. Il n'eſt pas queſtion de ſavoir ſi le peuple a eu quelquefois part aux élections, s'il a même quelquefois prévalu ſur les Evêques & ſur le Clergé, ſi le choix par élection eſt mieux que par nomination, ſi les Princes ont quelquefois fait des entrepriſes ſur l'autorité ſpirituelle, s'ils ont tenté de faire, de leur autorité, la démarcation des Diocèſes & des Paroiſſes, s'ils ont encore quelquefois expulſé les légitimes Evêques de leurs ſiéges & protégé des uſurpateurs. Le fait ſeul n'a jamais prouvé le droit: autrement on légitimeroit toutes les injuſtices, toutes les perſécutions des Tyrans.

C'eſt cependant, ne vous en déplaiſe, tout ce que prouvent uniquement tous les exemples allégués par vos Collégues, tous les faits allégués par vous-même; on peut même leur reprocher de les avoir altérés preſque tous. Et il n'en eſt pas un qui, à une mauvaiſe logique qui déshonore ſa raiſon, n'aye ajouté des infidélités qui décèlent ſa mauvaiſe foi. (1)

La queſtion, Monſieur, la voici. Le peuple a-t-il été jamais Souverain dans les élections? Ce droit lui eſt-il eſſentiel? Ou le peuple l'a-t-il eu ſeulement parce que l'Egliſe le lui a accordé précairement? L'Egliſe a-t-elle toujours enſeigné,

---

(1) Ils citent aux François le texte latin, comme on leur citeroit le texte chinois, dans la ferme confiance que la multitude ne le comprendra pas. Ainſi trompent-ils le lecteur qui ne connoît que ſa langue maternelle, en habillant la verſion ſeulement d'un coſtume conſtitutionnel, ſans altérer le texte latin. Mais il n'y a point de conſtitutionnel à qui je ne puiſſe dire, comme le Cardinal du Perron au Miniſtre Dupleſſis: toutes ou preſque toutes vos citations ſont altérées ou tronquées. Ayons des juges, les Catholiques vous défient de vous expoſer à la confrontation. Dupleſſis eut cette témérité; couvert de honte à la première conférence, il refuſa de pourſuivre la défenſe de ſa probité & de celle de ſes Collégues.

Voyez, dans les œuvres du Cardinal du Perron, ſa conférence avec Dupleſſis.

depuis les Apôtres jufqu'à nous, qu'à elle feule appartient de fe donner des Pafteurs, dans les formes qu'elle autorifera & qu'elle peut toujours changer, avec une autorité fouveraine & indépendante ?

L'Eglife a-t-elle enfeigné depuis J. C. jufqu'à nous, que les Souverains ont l'autorité de reftraindre ou d'étendre la jurifdiction des Evêques, de créer & de fupprimer des Evêchés, & toutes les fois qu'ils ont tenté ces entreprifes, l'Eglife n'a-t-elle pas oppofé fes canons & fon indépendance divine, dans les chofes eccléfiaftiques ?

A-t-on jamais cru que toute la difcipline de l'Eglife conftitutive & effentielle confifte à avoir un Chef, des Métropolitains, des Evêques, des Prêtres fubordonnés, mais que tout le refte eft à la difpofition des Souverains ?

Quant à fa difcipline accidentelle, les catholiques ont-ils jamais cru que le droit de la règler, eft un droit purement civil, que l'autorité temporelle peut juftement l'impofer fans le concours libre de l'Eglife ? On fait, on convient unanimement, que les Souverains font maîtres d'accorder à la religion la publicité de fon culte & de fes lois, mais a-t-on jamais enfeigné que leur protection étoit un droit d'affervir l'Eglife, & tout Prince qui a fait cette entreprife, n'a-t-il pas, par ce fait même, altéré la foi catholique ?

Il faudroit, Monfieur, non des faits que l'Eglife a toujours condamnés, mais des lois bien claires, confignées dans les Conciles œcuméniques, dans le code des libertés gallicanes. Il faudroit une tradition unanime, depuis les Apôtres jufqu'à nous, parce que le catholique ne croit & ne fait que ce qui a toujours été cru, que ce qui a toujours été fait. Et c'eft ce qu'aucun conftitutionnel n'a jamais prouvé, ce qu'il lui eft impoffible de prouver.

« Le Pape vous a prouvé, dans le bref du dix
» Mars, qu'on fut contraint, par le malheur des
» temps, fous le gouvernement de l'Empereur Conf-
» tance, d'admettte le peuple à l'élection des Evê-
» ques, pour l'exciter à maintenir dans fon fiége

» le Pasteur qu'on y auroit élevé en sa présence ;
» mais le Clergé ne perdit pas, pour cela, le droit
» spécial à l'élection des Evêques..... *St. Athan. hist.*
» *arianis. ad monach. n°. 4. tit. 1. oper. pag. 347 ;*
» *edit. Maurini* ».

D'où il résulte clairement que le peuple ne concourt pas, de droit divin, aux élections ; qu'il appartient à l'Eglise de donner des Pasteurs au peuple, de la manière que sa sagesse juge plus convenable ; que les formes nouvelles sont entièrement opposées à la discipline de l'Eglise primitive.

Et qu'enfin les Constitutionnels n'ont rien à reprendre ni à répondre à l'autorité citée par le Souverain Pontife, puisqu'ils ne disputent pas même sur cette assertion qui est péremptoire contre eux.

Vous prouvez vous-même, par tous les exemples que vous citez, que les Canons appeloient aux élections, le Clergé comme le peuple, & que les Evêques y conservoient la souveraineté. Loin donc de justifier vos nouvelles formes, vous fournissez des armes contre vous-même.

Quel raisonnement, Monsieur, plus pitoyable que celui qu'on fait en disant : le peuple a concouru avec le Clergé à l'élection des Evêques, donc il a élu seul, donc il est Souverain dans les élections.

Deux frères ont, précairement & par indivis, l'usufruit d'un héritage révocable à la volonté du donateur ; avec un peu de droiture de jugement, conclura-t-on : *donc l'un des deux en est le propriétaire.*

Cependant pour imposer aux ignorans qui ne se donnent pas la peine de réfléchir, qui ne savent ni raisonner, ni juger un raisonnement, c'est ainsi que les Constitutionnels outragent la logique, pour égarer la confiance & la simplicité du peuple.

Je les prie de répondre plausiblement au Canon seize du premier Concile d'Antioche conçu en ces termes :

« Si un Evêque s'empare d'une Eglise vacante,
» sans y être appelé par le synode, qu'il en soit
» chassé, même quand tout le peuple l'auroit choisi.

» *Etiamſi omnis populus quem evaſerit, eum elege-*
» *rit* ».

On vous prouve encore que, pour la juriſdiction des Evèques & la démarcation des Diocèſes, l'Egliſe a toujours dit: *que les règles canoniques ſoient obſervées, & que tous les diplomes impériaux ſoient mis au néant. Concile de Calcédoine.*

Le Préfet de Céſarée voulant ſe mêler de l'élection d'Euſebe; *vous n'avez rien à faire dans le gouvernement eccléſiaſtique, ni vous, ni l'Empereur*, lui répondit S. Grégoire de Nazianze.

Les Donatiſtes, quoique traités avec la plus grande modération, par le Pape Miltiade, au Concile de Rome, en appelèrent à Conſtantin. *Il n'y a*, répondit cet Empereur, *que l'audace d'une fureur enragée qui les porte à cette appellation, ainſi qu'on le pratique, dans les cauſes des Gentils. Il faut recevoir* « (écrivoit le même Empereur aux Evêques,
» après le Concile d'Arles) *leurs jugemens*, (des
» Evêques) *comme les jugemens de J. C. même, par-*
» *ce qu'il ne leur eſt pas permis, ni de penſer, ni de*
» *juger que ce qu'ils apprennent de ce maître qui eſt*
» *infaillible.*

Je dois vous obſerver, Monſieur, que ce furent les Donatiſtes qui firent intervenir l'autorité de Conſtantin, dans les affaires eccléſiaſtiques, que cet Empereur ne ceda à leur importunité qu'avec répugnance, & dans l'eſpérance de rétablir la paix; quoi, leur dit-il, avec une piété alarmée: *vous me demandez des Juges dans le ſiècle, à moi qui attends le jugement de J. C.*

Il renvoya l'affaire au jugement du Pape Miltiade & des Evêques que le Pape aſſembleroit en ſynode. Les ſchiſmatiques réſiſtèrent, non-ſeulement, au jugement du Pape & du ſynode, quelque favorable qu'il leur fut, mais encore aux propoſitions & aux commandemens de Conſtantin; enfin il n'y a point d'impoſtures, point de calomnies, qu'ils ne miſſent en uſage contre le ſaint Pape Miltiade & Cecilien Evêque de Carthage.

Que de traits de reſſemblance, Monſieur, entre

ces ſchiſmatiques, & les Evêques conſtitutionnels, que vous avez pour collegues!

Reprenons maintenant le fil de notre diſcuſſion. Ne trouvez-vous pas une grande différence entre dire que l'Egliſe s'eſt donnée des Paſteurs, tantôt par la ſeule élection des Evêques, tantôt par celle du Clergé & du Peuple, tantôt enfin par la nomination des Souverains, ou bien prétendre que le droit des élections appartient au Peuple excluſivement, impreſcriptiblement & de droit divin.

Nous ne diſputons pas que l'Egliſe, (quand, dans ſa ſageſſe, elle la cru utile) n'aye accommodé les démarcations des Diocèſes & des Paroiſſes aux diviſions civiles; encore un coup, ce n'eſt pas du fait, mais du droit dont il eſt queſtion; c'eſt ce droit qui eſt inaliénable, c'eſt ce droit qu'aucun catholique ne peut croire du reſſort de l'autorité civile.

Tant qu'un enfant, loin de mépriſer l'autorité de ſes parens, la reſpecte, mais cependant tient fortement à quelque caprice qu'il ſeroit dangereux d'attaquer de front, la mère ſe tait par prudence, en attendant un moment plus heureux.

Mais s'il a l'audace de faire de ſa mère l'eſclave de toutes ſes fantaiſies, de lui commander avec l'autorité d'un tyran; que croyez-vous, Monſieur, que la mère doive faire? Que croyez-vous que le ciel lui ordonne? Lui conſeillerez-vous de tout ceder, de tout approuver, de tout jurer, même au détriment des mœurs, de ſa famille & de l'autorité maternelle?

L'autorité civile & l'autorité eccléſiaſtique ſont deux ſouverains également indépendans. Leurs objets, leurs moyens, leurs fins ſont également étrangers les uns aux autres. Tout eſt temporel dans l'une, tout eſt ſpirituel dans l'autre. Il y a, dans le gouvernement ſpirituel, des choſes ſenſibles & extérieures, auxquelles Dieu a défendu de toucher à l'autorité temporelle; ſon devoir unique, c'eſt de les protéger, ſans y rien ordonner. Cependant ces deux puiſſances peuvent ſe ceder mutuellement l'uſage

de leurs pouvoirs, comme un ami cede à un ami; mais le droit à la chofe, elles ne peuvent pas le ceder, parce que l'attribution en a été fixée par Dieu.

Il y a peu d'objets du reffort de l'autorité fpirituelle, fur lefquels les Souverains n'ayent pas fait des conftitutions, comme il y en a beaucoup du reffort de l'autorité civile, fur lefquels l'Eglife a prononcé. Il feroit pernicieux d'en conclure, qu'une autorité a fait des entreprifes fur l'autre. Cette conduite réciproque eft, au contraire, une preuve de leur alliance & de l'heureufe harmonie qui régnoit entre elles. L'autorité fpirituelle maintenoit l'obéiffance due aux Souverains, par la crainte des peines éternelles; & l'autorité temporelle protégoit l'Eglife, avec le glaive des lois civiles.

Pefez bien, Monfieur, cette penfée de Gibert; elle eft la folution de toutes les difficultés, & elle vous fera regretter la peine que vous avez prife, d'amonceler une multitude d'exemples, parce que l'homme fenfé ne juge les objets de l'une ou de l'autre autorité, que par la nature de la matière des lois. *Gibert proleg. titul.* 8. *pag.* 19. *colomnâ* 2*d.*

C'eft, fans doute, pour n'avoir pas faifi cette différence effentielle entre le droit & le fait, & peut être, parce qu'on a malignement affecté de confondre l'un & l'autre, comme le font tous les Evêques conftitutionnels, que nous fommes fi étrangement divifés.

Qu'on dife donc à l'Eglife qu'elle eft fouveraine dans le choix de fes Pafteurs, dans la divifion de fes Diocèfes, dans fa difcipline & dans toutes les caufes eccléfiaftiques; qu'on la prie enfuite de concourir, autant qu'elle le pourra, fans bleffer la juftice, à tous les arrangemens civils; alors, la foi fauvée, elle fera généreufement tous les facrifices qu'elle peut faire, *& nous nous réunirons tous dans une fage uniformité de penfées, de fentimens & d'actions.*

Examinons maintenant, Monfieur, la conftitution dans la forme & dans le fond.

Elle eſt ſchiſmatique dans la forme. 1°. Parce qu'elle s'exprime en termes vagues ſur la primauté du Pape ; 2°. parce qu'elle n'impoſe pas aux Evêques & au peuple, l'obéiſſance envers le ſouverain Pontife, fixée par les libertés gallicanes; 3°. parce qu'elle arrache aux fidelles les Paſteurs légitimes que l'Egliſe leur a donnés ; 4°. parce qu'elle attribue à l'autorité civile, un droit uſurpé ſur l'autorité ſpirituelle qui en eſt en poſſeſſion depuis près de 18 ſiècles ; 5°. parce qu'elle diviſe tout le troupeau entre les fidelles qui veulent vivre ſous l'obéiſſance de leurs légitimes Paſteurs, & les chrétiens égarés par les nouvelles formes; 6°. parce qu'elle a fait des entrepriſes ſur l'autorité de l'Egliſe, par des réglemens eccléſiaſtiques, auxquels des laïques veulent la fórcer de ſe ſoumettre, comme un eſclave ; 7°. enfin en ce qu'elle détourne de la ſoumiſſion que nous devons aux jugemens doctrinaux & judiciaires du Pape. Ou il n'y a jamais eu de ſchiſmatiques, ou la Conſtitution a tous les caractères du ſchiſme.

Notre obéiſſance doit être une *obéiſſance de charité. In obedientiâ charitatis.* Ainſi s'exprime Saint Pierre. Meſſieurs les conſtitutionnels, l'avez-vous envers le Souverain Pontife, vous qui préférez de troubler la paix, à la docilité chrétienne qui la maintiendroit ; vous qui, au mépris du jugement du Pape, avez conſommé le ſchiſme, en élevant autel contre autel ?

Nous devons avoir *la charité de la vérité. Charitatem veritatis.* Ainſi l'ordonne Saint Paul aux Theſſaloniciens. C'eſt nous qui la poſſédons, cette vérité dont l'Egliſe romaine eſt la dépoſitaire infaillible, en faveur de laquelle dépoſent la diſcipline & une tradition auſſi ancienne que l'Evangile. C'eſt donc vous qui, par vos opinions nouvelles, troublez cette charité ; & autant nous ſerions coupables en allant à vous par le ſacrifice de notre doctrine, autant vous l'êtes par les nouveautés que votre ambition ſeule eſt intéreſſée à ſoutenir & à propager.

Et pour aller audevant de l'objection inſidieuſe

que vous pourriez me faire ; ce n'eſt pas la loi civile, en fait de doctrine, qui a la priorité ſur les lois eccléſiaſtiques ; & toutes les fois qu'elle y prétend, elle commet une uſurpation à laquelle nous devons réſiſter ; qui doit donc renverſer le mur de diviſion qui nous ſépare ? La ſeule autorité du Pape & des Evêques ſeuls dépoſitaires de l'autorité ſpirituelle. Il n'y a donc de *réfractaires* que ceux qui lui réſiſtent.

Non, Monſieur, il ne nous eſt pas plus permis de diſputer ſur l'autorité de l'Egliſe, que ſur les Miſtères, parce qu'elle eſt un objet de foi. C'eſt à cette autorité à réſoudre tout ce qui concerne notre obéiſſance, & ſes jugemens ſont infaillibles. Or elle a prononcé que la Conſtitution Françoiſe eſt ſchiſmatique & hérétique, il n'y a donc plus lieu à raiſonner.

Elle eſt hérétique. En effet une *ſouveraineté du peuple* indéfinie & par là même anti-ſociale, une *liberté* licentieuſe qui n'a d'autres lois que celles qu'elle s'impoſe, au détriment de celles de Dieu & de l'Egliſe, une *égalité* ſéditieuſe qui n'a aucun modèle, ſoit dans les œuvres du Créateur, ſoit dans tous les arrangemens de la ſageſſe humaine ; voilà les baſes convulſives ſur leſquelles Luther & Calvin établirent leurs erreurs, qui ont fait des maux incalculables dans l'Egliſe d'Occident ; elles ſont celles de la nouvelle Conſtitution Françoiſe.

Ce pouvoir indéfini que vous accordez à la puiſſance civile, en nous blâmant de ce que nous le reſſerrons dans les objets de ſa compétence ; voilà l'inſenſé Hobbes qui ne connoiſſoit pas d'autres lois, que les lois humaines.

Envain ſe retrancheroit-on à nous dire, qu'on *excepte tout ce qui appartient à la foi.* Tant qu'on ne laiſſera pas à l'autorité ſpirituelle, le droit qui lui appartient de diſcerner ce qui tient à la foi ou ce qui n'y tient pas, la foi ſera à la merci de l'autorité temporelle.

C'eſt à l'autorité, à qui J. C. a donné ſon infaillibilité, à prononcer que tel objet eſt de ſon reſſort

ou n'en eſt pas. Si vous me diſputez cette vérité, qu'en ſuivra-t-il néceſſairement ? Qu'on aura toujours des prétextes pour éluder cette autorité. Il n'y aura point de novateur qui ne prétende qu'elle a paſſé au-delà de ſon reſſort, chaque caprice des hommes lui enlevera une portion de ſon domaine, & voilà ſon infaillibilité illuſoire.

Il faut donc de deux choſes l'une. Ou enſeigner que l'Egliſe n'eſt pas infaillible & nous voilà plongés dans tous les embarras, dans toutes les variations que Locke reprochoit aux proteſtans ; ou plier ſous toutes les déciſions de l'Egliſe, ſeul moyen de conſerver l'unité, & alors, c'eſt à elle à prononcer ſur l'étendue de ſa juriſdiction. *Tanta eſt vis papatus !* s'écrioit avec admiration Hugon-grotius.

Le Souverain qui règle à ſon gré la diſcipline extérieure & ſenſible du Clergé ; *voilà l'anglicaniſme.*

Le ferment de reconnoître ce droit dans le Souverain ; *voilà la ſuprématie ſpirituelle* dont les Anglois rougiſſent aujourd'hui.

Le peuple déclaré Souverain & les Prêtres devenus ſes fonctionnaires ; voilà l'erreur monſtrueuſe de tous les ſectaires du ſeizième ſiècle.

La profeſſion publique des conſeils évangéliques, déclarée un eſclavage outrageant à la liberté & à la nature. Ne retrouvez-vous pas, dans ce décret, tous les hérétiques ?

La conduite des Evêques conſtitutionnels qui déclarent, dans leurs Lettres paſtorales, que le Pape n'a ni *le droit de les juger* ni *pouvoir de les punir*, n'explique-t-elle pas la loi ſur la primauté du Pape, comme Luther & Calvin expliquoient les expreſſions vagues de leur ſoumiſſion au St. Siége.

L'Egliſe expropriée de tous ſes biens & aſſervie, comme une eſclave, à toutes les réformes que l'autorité civile imaginera ; ne voilà-t-il pas la tyrannie de Henry VIII., les déteſtables maximes de Cramner & de Hobbes, enfin tout l'orgueil du philoſophe qui ne connoît d'autre tribunal que celui de ſa raiſon ?

Croyez-

Croyez - vous donc, de bonne foi, que, dans les principes catholiques, ce ſoit à l'autorité temporelle à déclarer qu'elle ne touche pas au ſpirituel, & que cette déclaration nous ſuffit pour nous impoſer le devoir de lui obéir ?

Omnia probate, quod bonum eſt tenete, à ſpecie malâ abſtinete. Approuvez tout, tenez ce qui eſt bien, abſtenez-vous de l'apparence du mal. Voilà l'unique règle de la prudence chrétienne. Or, c'eſt par l'autorité de l'Egliſe que nous devons diſcerner le bien du mal. A elle ſeule appartient le droit de prononcer ſur les objets de notre foi.

Déclarés perturbateurs du repos public, parce que nous enſeignons la doctrine ancienne que l'Egliſe regarde comme néceſſaire au ſalut, croyez-vous encore que nous avons bien la liberté dans la prédication de la parole ? On touche donc au ſpirituel & dans les choſes eſſentielles.

Enfin, croyez-vous que, dans les formes nouvelles, on retrouve l'expreſſion de ce code de foi & de diſcipline qui eſt auſſi celui de nos libertés gallicanes, & duquel il ne faut pas s'écarter, ſi on ne veut pas *dévier de la foi catholique* ? Non, Monſieur, aux yeux de toute l'Egliſe, aux yeux de toutes les ſectes, aux yeux de ceux mêmes qui mentent à leur conſcience, en criant qu'ils reſpectent la religion, on ne peut pas allier la conſtitution françoiſe avec le catholiciſme.

Et ce qu'il y a d'étonnant, Monſieur, c'eſt que vous avez entendu Mirabeau prononcer, dans l'Aſſemblée Nationale, qu'il falloit ou *décatholiſer* la France ou renoncer à la Conſtitution. Et vous êtes devenu Evêque conſtitutionel ! C'eſt qu'en nous prêchant la charité vous exigez que nous en ſacrifiions l'obéiſſance ; c'eſt qu'en nous ordonnant l'obéiſſance conſtitutionnelle, vous exigez que nous altérions la charité.

Tel le voleur qui prêche le détachement, en tenant le glaive ſur le ſein de celui qu'il exproprie ; vous nous accuſez de troubler la paix à laquelle vous faites la guerre. Vous nous arrachez l'antique

possession de la foi catholique, & c'est par des sermens que vous nous forcez dans notre héritage.

Et quels sermens! Des sermens qui sont des liens d'iniquité aussi anti-socials qu'anti-catholiques, par lesquels le François se déclare l'ennemi du genre humain, comme l'apostat de l'Evangile, celui des Rois, comme celui de J. C.

Quel affreux civisme que celui, dans les principes duquel tous les Rois du monde n'ont été & ne sont encore que des tyrans & des usurpateurs! Toute subordination, à laquelle le peuple le plus immoral n'aura pas consenti, est un esclavage! Tout régime religieux, que le peuple n'aura pas ordonné, est une superstition tyrannique!

Quel civisme détestable que celui qui ose prendre le ciel à témoin qu'il protégera les sectes les plus absurdes, les plus ennemies de la religion de J. C., & qui encore, à ce blasphème, ajoute celui de former sa foi, sa conscience, ses mœurs, sur les lois humaines!

Quand Nabuchodonosor ordonna que pendant trente jours on n'adoreroit d'autres Dieux que sa Statue,

Quand Lucibel osa concevoir le projet impie d'établir son trône à côté de celui du Créateur de l'univers, leur orgueil fut-il plus injurieux à la divinité que le nôtre?

Mais le ciel punit le premier en le confondant avec les bêtes; & armé de ses foudres il avoit précipité à jamais le second dans les enfers, avant que le serpent tentateur fit entrer le péché sur la terre.

Le François qui n'a plus d'autre conscience que celle que lui font des impies, d'autres lois que celles que lui font des hommes audacieux qui rivalisent avec J. C., d'autre zèle que celui de corrompre toutes les nations, d'autres amis que les ennemis des autorités & de la subordination, d'autre Dieu que sa patrie qu'il déchire! O terre! as-tu jamais porté un peuple plus coupable? Quand ton séjour eut-il davantage les traits hydeux de

l'enfer ? Quand l'ante-chriſt s'emparera des temples & des autels & ſe fera adorer lui-même, comme le Dieu de la terre, trouvera-t-il, dans la malice infernale, d'autres armes pour faire la guerre au ciel ?

C'eſt un grand crime de vivre ſans foi & ſans mœurs, c'eſt un plus grand crime de ſe glorifier de ſes impiétés & de ſes déſordres, c'eſt encore un crime plus affreux d'être le corrupteur de l'innocence & le ſcandale des foibles. Mais le crime de s'engager, par ſerment, à être vendu à l'iniquité, à être le perſécuteur de la vertu, le ſéducteur de toutes les nations, l'ennemi de toutes les autorités, l'apoſtat de la foi, c'eſt un crime inoui, le crime des crimes, l'abomination de la terre.

Et cependant vous voudriez, Monſieur, que les hommes, dont le front eſt honoré de l'empreinte de l'agneau ſans tache, qui ſont les enfans & les miniſtres d'une Egliſe qui a pour époux un Dieu très-ſaint, trempaſſent dans ces forfaits, par des ſermens infâmes !

Ah ! ſans doute, l'énormité du crime que vous appelez la loi des François, vous ne la conceviez pas lorſque vous l'avez juſtifiée.

Quoi donc ! nous que notre religion ſainte pénètre de la crainte du Seigneur, nous prendrions à témoin le Dieu de vérité, de la protection que nous accordons à toutes les erreurs ; le Dieu d'équité, de la violation des propriétés & des profits uſuraires ; le Dieu des puiſſances, de la guerre que nous déclarons à tous les Rois de la terre ; le Dieu ſaint, de l'expoliation & de la profanation de ſes temples ; le Dieu des perfections, de notre haine pour les cloîtres & de notre fureur à les abbattre ; le Dieu qui eſt l'ordre ſouverain, de l'inſubordination à laquelle nous nous vouons ; le Dieu qui nous commande de ſanctifier toute notre vie par l'obéiſſance, d'une licentieuſe liberté !

Quoi ! le Dieu jaloux de la gloire de ſon épouſe, nous oſerions le prendre à témoin de l'aſſerviſſement dans lequel nous voulons conſerver ſon

Eglife; le Dieu qui a donné fa puiffance à fes Apôtres, de l'audace qui la leur difpute; le Dieu qui a établi les fucceffeurs de St. Pierre pour fes Vicaires, de notre mépris pour leur autorité & pour leurs jugemens; le Dieu des vertus, des perfécutions que nous ferons aux vierges qui lui font confacrées, & des humiliations auxquelles nous les vouons! Ah! que nous mourions de mille morts, plutôt que de fouiller nos lèvres de fi affreux blafphèmes.

Cette Eglife qui, non-feulement ne peut pas faire ou approuver le mal, mais qui encore ne peut pas le favorifer par fon filence, les ennemis de fa gloire voudroient la vaincre par des fermens; non, ils feront vaincus eux-mêmes par fa fermeté; & la honte dont ils vouloient la couvrir, aux yeux de toutes les nations, réjaillira fur eux.

La plus légére altération de la doctrine catholique ou de l'équité naturelle, la moindre apparence, le moindre foupçon du mal, le moindre doute nous interdifent le ferment, à nous qui devons conferver la vérité intacte, comme elle l'eft dans le fein de Dieu.

Les Péres du Concile de Rimini furent blâmés, vous le favez, pour avoir foufcrit une formule qui, fous les fpécieufes apparences du catholicifme, cachoit tout le venin de l'arianifme; il faut donc, pour que nous foyons irrépréhenfibles dans nos foufcriptions, dans nos fermens, que la vérité foit mife dans le jour le plus lumineux; que tout foit ftipulé comme dans un contrat, où on ne veut laiffer aucune porte ouverte à la chicane du barreau; parce que nous devons tout faire, non-feulement avec *vérité* & avec *juftice*, mais encore avec *jugement*; parce que toutes nos actions doivent être des hommages dignes de la *vérité*, de l'*équité* & de la *fageffe éternelle*.

Il fuffiroit donc que la conftitution françoife fut fufceptible d'interprétations contraires à la foi catholique, pour qu'il fut de notre devoir de donner nos têtes plutôt que d'en jurer les décrets.

Détruiſez, réformez, bouleverſez, vous dirons-nous avec le Pape St. Grégoire, nous n'avons pas le droit de vous en empêcher par la force ; Dieu ne nous a donné que celui de condamner ce que vous ferez de mal ; mais, aux riſques d'encourir votre indignation, nous devons vous dire avec le zèle de Jean-Baptiſte : *Non licet tibi.* Avec St. Ambroiſe, aux entrepriſes de l'autorité, nous n'oppoſerons que les prières, les larmes & les gémiſſemens, mais nous n'y conſentirons jamais. *Non dono ſed nego.*

Loin de les approuver, & bien plus encore, loin de les jurer, nous les ſupporterons avec patience, & autant que nous le pourrons, ſans péché ; mais, nos principes, nous ne les ſacrifierons jamais. Nos têtes peuvent tomber ſous le glaive de nos ennemis, mais notre foi eſt invulnérable.

Qu'on bouleverſe donc l'Egliſe & ſa diſcipline, nous n'oppoſerons jamais la violence ; comme les Cyrille, les Chryſoſtôme, les Athanaſe, les Baſile, nous ſupporterons, nous ordonnerons aux fidelles d'allier l'humble réſignation à la fermeté des Martyrs. Mais que nous jurions des nouveautés, jamais, non jamais nous ne commettrons cette impiété, & je défie toute la malice infernale d'avoir ce triomphe ſur ceux que Dieu a préordonnés pour la gloire de ſon Egliſe.

Voyez donc, Monſieur, voyez les ſuites funeſtes de ces décrets que chacun a la liberté d'interpréter à ſa façon. Tout récemment, nous dites-vous, *quelques-uns de vos Collégues ont donné un nouveau gage de leur ſoumiſſion au Pape, comme au Chef viſible de l'Egliſe ;* mais tout récemment, un grand nombre d'eux a trouvé des abus d'autorité dans les Brefs du 10 Mars & du 13 Avril, devenus cependant irréformables par l'adhéſion de toute l'Egliſe ; tout récemment, ils ont prêché à leur peuple que le Pape n'a ni *le droit de les juger*, ni le pouvoir *de les punir* ; tout récemment enfin, ils ont eu l'audace de l'accuſer de ſchiſme, aux yeux de toute la nation. Ah ! Monſieur, ou vous avez abjuré le catholiciſme, ou vous êtes convaincu que nous ne pouvons pas

faire le ſerment de maintenir une loi qui eſt la ſource infecte de cette apoſtaſie. Et ce ſerment, s'il n'étoit pas au moins un piége qu'on tend à notre bonne foi, ſi on ne le regardoit pas comme le triomphe qu'on veut avoir ſur notre ſainte religion, l'exigeroit-on tyranniquement, en rejettant, avec fureur, toutes les exceptions qui expliquent la croyance d'un Catholique? *Jure, comme nous le voulons, ou nous allons te ſoudroyer par nos décrets. T'eſt-il donc permis d'avoir d'autre conſcience que la nôtre, & de réformer nos lois?*

Ainſi nous commandent les hommes qui ont décrété la liberté des opinions, les hommes qui ont l'impudeur de vanter leur profond reſpect pour notre ſainte religion. J'aimerois tout autant entendre Sénèque célébrer la douceur d'un barbare tyran.

En voilà bien aſſez, Monſieur, pour vous prouver combien un homme catholique a de l'horreur pour le ſerment civique, combien il y a de lâcheté à le prêter; permettez-moi, maintenant, ſans manquer aux égards que je vous dois, de faire quelques réflexions ſur votre Lettre adreſſée à Meſſieurs du Directoire du Départemenr de la baſſe Seine.

Ces hommages que vous rendez à la ſouveraineté du peuple, ne ſont-ils pas dans les principes de Calvin, vous voilà donc parjure envers votre Roi. Votre Roi, le meilleur des Rois, n'eſt donc à vos yeux qu'un uſurpateur, qu'un raviſſeur d'autorité?

Cette voix *ſi reſpectable d'un peuple qui vous appeloit à un poſte honorable, mais pénible*, devoit donc l'emporter ſur celle de l'Egliſe, ſur celle de ſon chef qui eſt *le centre d'unité*, & à qui vous faites des proteſtations de ſoumiſſion. *Oſculo, filium hominis tradis!*

Appelé par la voix honorable du peuple, vous ne l'avez donc pas été par Dieu, comme Aaron! l'Egliſe qui eſt ſon organe n'a donc pas fait choix de vous! Votre apoſtolat ne vient donc pas du Ciel, comme celui de Paul! *Non ſegregatus ab homine, ſed à Deo.* Vous n'êtes donc pas le fonctionnaire de J.

C. , mais celui du peuple ! Cependant il faut que tout Miniſtre catholique puiſſe dire avec l'Apôtre, ſans être démenti par ſa conſcience : c'eſt au nom de Jéſus-Chriſt que nous ſommes ambaſſadeurs, *pro Chriſto legatione fungimur.*

Ces diſgraces, ces contradictions auxquelles vous vous attendiez, étoit-ce pour la cauſe de Dieu, étoit-ce pour obéir au grand conſeil des Chrétiens que vous vous y expoſiez ? Lorſque vous en avez éprouvé, votre conſcience vous diſoit-elle, comme celle de Paul : je combats, mais pour la vérité, j'ai conſervé la vraie foi, la foi romaine : *bonum certamen certavi, fidem ſervavi.*

En vous oubliant vous même, au préjudice de votre tranquillité, n'avez-vous point ſacrifié vos propres lumières ? Et n'eſt-ce pas par les remords, que vous avez troublé cette tranquillité ? *arguet te malitia tua.* Il falloit ne pas oublier ce qu'eſt l'obéiſſance du chrétien, ce que doit être un Prêtre, un Paſteur catholique.

Cette religion de Clovis & de St. Louis, que vous vouliez préſerver des malheurs qui pouvoient la renverſer, la retrouvez-vous avec toute ſon intégrité, dans les formes nouvelles ? & parce qu'elles contiennent des nouveautés, ne ſont-elles pas deſtructives de l'unité ? *Charitatem veritatis non receperunt, ut ſalvi fierent.*

Cette confiance, cette ſoumiſſion avec leſquelles vous vous êtes dévoué, étoit-ce un hommage que vous rendiez à l'épouſe de Jéſus-Chriſt & à ſon Chef ? Avez-vous conſervé les grands égards qui ſont dûs aux légitimes Paſteurs ? Et, pénétré d'une particulière vénération à cauſe qu'ils travaillent pour notre ſalut, avez-vous, comme l'ordonne St. Paul, conſervé la paix avec eux ?

Ut habeatis illos abundantiùs in charitate propter opus illorum : pacem habete cum illis.

Pendant les trois ſiècles que les Ariens ont fait la guerre à l'Egliſe, valoit-il mieux accepter un Siége dans la communion de ces hérétiques, égarer les peuples par leurs erreurs, que de laiſſer le culte

ſans un appui, qui le rend haïſſable aux yeux de Dieu? Notre religion a-t-elle donc beſoin de Paſteurs anathématiſés par le Vicaire de J. C., & rejettés par l'Egliſe même ?

Lorſque vous avez uſurpé les Siéges, l'Egliſe gallicane étoit-elle donc ſans Paſteurs ? Quand les Empereurs payens ou hérétiques exiloient les Evêques de la primitive Egliſe, regardoit-on leurs Siéges comme vacans ?

N'êtes vous point effrayé par le ſouvenir des vengeances éclatantes que Dieu tira de Coré & de ſes adhérens ? votre crime & le leur ſont cependant les mêmes. *Vœ illis quia ..... in contradictione Core abierunt.*

Etoit-il mieux de *ſe prêter avec condeſcendance à une réforme* (ſchiſmatique) *du Clergé*, qui altère l'unité, qui eſt infectée de toutes les erreurs, qui conduit, hélas! la Nation à l'athéiſme, que de réſiſter avec le courage de l'obéiſſance, de la foi & de l'humilité ? Ne craignez-vous point que Dieu ne vous ait envoyé des illuſions de l'erreur ſi efficaces, que vous croyez au menſonge, comme à la vérité ; & cela pour vous punir de ce que vous avez perdu la charité de la vérité ? *Ideò mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio.*

Pouvoit-il y avoir un plus grand mal pour la religion de Clovis & de St. Louis, que celui qui aſſimile l'Egliſe Gallicane à celle d'Angleterre, & qui ſcandaliſe les fidelles, par tous les principes des hétérodoxes ?

Dans l'incertitude du ſcandale des foibles, la charité qui ordonnoit à St. Paul de s'abſtenir des choſes permiſes, de peur d'être l'occaſion de la chute d'un ſeul homme, ne vous impoſoit-elle pas le devoir de rejetter ce poſte pénible, mais dont l'acceptation eſt une uſurpation ?

Toutes les fois que vous approchez des autels redoutables du Dieu vivant, n'entendez-vous pas au fond de votre conſcience cette voix qui vous crie : *Pourquoi entrez-vous dans mon ſanctuaire ? Qui vous a demandé les ſacrifices que vous m'offrez ? Cùm ve-*

niretis ante conſpectum meum, quis quæſivit hæc de manibus veſtris, ut ambularetis in atriis meis?

Peut-on citer, je ne dis pas *plus d'un exemple*, mais un ſeul de ces prétendus *rapprochemens*, où l'Egliſe catholique a cédé ſa ſouveraineté, où elle a reconnu, dans l'autorité civile, le droit de mettre ſes Paſteurs entre la faim & l'apoſtaſie de leur foi, celui de les expulſer de leurs ſiéges, de les perſécuter, avec le moyen d'une loi qui force les conſciences, & de changer toute la forme de ſa diſcipline? *Quæ autem conventio Chriſti ad Belial?*

Ce poſte qui vous a mis ſur un ſiége de nouvelle dénomination, où vous commencez un nouvel ordre de choſes, où vous prétendez exercer une nouvelle juriſdiction, au détriment de l'Evêque vivant & envoyé par l'Egliſe; *ſi vous l'avez accepté après bien des combats & des réflexions*; votre conſcience vous faiſoit donc la guerre! Vous lui avez fait violence, mais l'avez-vous vaincue? Non, ſes reproches, au moins ſes incertitudes ſont vos accuſateurs. *Quod non eſt ex fide, peccatum eſt.*

Si les dangers d'une ſéparation déplorable augmentent, eſt-ce donc nous qui les avons fait naître? Avons-nous donc changé quelque choſe à notre catéchiſme? Avons-nous contre nous le centre de l'unité & les Egliſes étrangères à la France? Ne ſommes-nous pas toujours les mêmes en chefs, en croyance, en obéiſſance, en formes? Revenez donc à nous & vous aurez l'unité que nous ne voulons pas perdre, pour aller à vous; ou bien nous ferons à tous les fidelles la prière que S. Paul faiſoit aux Theſſaloniciens: *Intéreſſez le ciel qu'il daigne nous délivrer de ces hommes importuns & méchans qui n'ont pas la même foi avec nous. Orate pro nobis..... ut liberemur ab importunis & malis hominibus: non enim omnium eſt fides.*

Je ne vous fais pas l'injuſtice de ſoupçonner votre bonne foi, c'eſt pourquoi je vous propoſe de faire décider la queſtion par la ſecte la plus ennemie du nom catholique. Diſons-lui donc que nous ſommes dans la dure néceſſité, ou de nous

séparer de notre Chef que Dieu a établi son Vicaire sur la terre, que vous reconnoissez vous-même comme le centre de l'unité & encore de tous ceux qui vivent sous son obéissance, ou bien de nous séparer de vous; que croyez-vous qu'elle nous conseillera? Obéissez, nous répondra-t-elle, à celui qui, à vos yeux, a une autorité si redoutable, & n'ayez aucune société avec celui qui lui résistera.

Quod si quis non obedit verbo nostro per epistolam: hunc notate, & ne commisceamini cum illo.

Si vous conservez du respect pour l'opinion des ministres sacrés qui n'ont pas cru pouvoir allier le serment avec leurs consciences; comment n'avez-vous pas été fortifié dans les anciens principes par la très-grande majorité, par son unité de croyance avec les pères de la foi & le Souverain Pontife, par le tableau de la nouvelle Eglise qui, dans le choix des sujets, ressemble exactement aux nouvelles Villes que fondent les Princes (1).

Comment n'avez-vous pas soupçonné que les nouveaux réformateurs sont ces séducteurs dont Saint Paul parloit à Thimothée, qui s'égarent de mal en plus grand mal & travaillent à égarer les autres?

Comment n'avez-vous pas opposé, au torrent des opinions, cette digue de la foi qui est inébranlable?

Tu verò permane in iis quæ didicisti & credita sunt tibi, sciens à quo didiceris.

Nous vous devons cependant de la reconnoissance pour le respect que vous nous conservez; il est la preuve de l'honnêteté de votre ame, il vous honore; mais si nous ne craignions pas de perdre le

---

(1) Le rebut de tous les Royaumes, des hommes ou flétris par l'opinion publique & obligés de fuir le glaive de la justice, ou enfin qui cherchent un abri aux justes poursuites de leurs créanciers, sont ordinairement les premiers habitans des nouvelles Villes.

Mais il faut, à l'Eglise de J. C., à la religion divine, des Apôtres tels que la raison les admire, mais ne les imitera jamais, aussi surprenans par la sublimité de leurs vertus, que par leurs prodiges.

mérite des perſécutions, nous nous plaindrions des outrages publics qu'on fait à nos conſciences, des dénominations offenſantes par leſquelles vos Collégues dans leurs Lettres paſtorales, les Prêtres dans leurs déclamations, quelques départemens dans leurs proclamations, les Municipalités dans leurs arrêtés, enfin pluſieurs Membres de l'Aſſemblée Nationale dans leurs débats, nous *provoquent.* Mais nous ſavons que nous ſerons heureux, en ſouffrant pour la juſtice, & que le caractère de la vraie foi, c'eſt d'avoir toutes les ſectes pour ennemies. Auſſi ſommes-nous glorieux du choix que Dieu a daigné faire de nous. *Sed ſi quid patimini propter juſtitiam, beati.*

Qu'on renouvelle donc contre nous tout ce que la perſécution a de barbarie & de mépris ; nous vous vaincrons, & notre fermeté humiliera votre foibleſſe ; mais je vous en conjure pour la gloire des réformateurs dont vous êtes l'apologiſte, pour celle de vos Collégues & pour la vôtre, exercez votre zèle contre ces infâmes inſultes dont l'image, ſans doute, vous fait rougir comme moi, inouies chez les nations les plus abominables & qu'un peuple qui ſe régénère ſous les aîles de la loi, prodigue impunément à un ſexe qui croit devoir honorer ſa pudeur par la foi des Apôtres. Un chriſtianiſme ſi obſcène ne ſauroit être celui de J. C.

Vous avez eu moins d'amertumes à ſupporter que vous ne pouviez & ne deviez naturellement vous y attendre. Vous avez cependant, Monſieur, les plus grandes, celles dont nous ne pouvons pas vous préſerver, que je voudrois vous engager, au prix de ma vie, à faire ceſſer, les amertumes de votre conſcience. Comment vous familiariſez-vous avec elles ? Mais de notre part, vous n'en ſupporterez jamais, parce que notre doctrine a les caractères doux de la foi apoſtolique ; parce qu'au lieu de la ſainte inſurrection, nous prêchons la réſignation & la patience ; parce que nous inculquons aux fidelles de réunir l'obéiſſance de la charité à l'intolérance de l'erreur, l'amour des ſacrifices & de la paix à la pureté de la foi.

Loin de soulever les peuples, loin de nous étayer de tout ce que l'espèce humaine a d'hommes corrompus, nous chassons de notre société ceux qui ternissent la beauté de la foi par le hâle des passions, nous tonnons contre les fidelles qui se laissent irriter par les persécutions, & nous punissons sévèrement les imprudences que la violence du mal auroit arrachées. *Omnia vestra in charitate fiant.* Que tout se fasse dans la charité; voilà notre cri de ralliement, notre unique arme de défense.

Ces obstacles qui contrarient ce que vous appellez le bien & qui vont toujours en croissant, prouvent deux choses: la première, qu'on a mal calculé l'opinion du peuple françois, & qu'il ne s'est pas trouvé assez mûr pour le schisme ou pour l'athéisme. La seconde, c'est que votre réforme n'est pas l'ouvrage de Dieu. Vous ne déracinerez pas mieux la croyance romaine, en France, que la Nation Angloise, dans dans son isle

Les conseils des impies, tôt ou tard sont dissipés, mais l'œuvre de Dieu est à l'abri des entreprises humaines.

La Nation, ô ma patrie, que la terre fonde en larmes sur toi! la Nation pourra être punie de ses crimes, en perdant la gloire d'être catholique, & vous serez puni, pendant l'éternité, de l'avoir plongée dans l'abyme des malheurs; mais, malgré elle, des élus se formeront sur son sol maudit, ils y perpétueront la chaîne des enfans de Dieu, jusqu'à la consommation des siècles. *Non poteritis dissolvere illud.* O impies! je me raille de vos vains efforts, il ne vous en restera que la honte & le châtiment. Ce que Gamaliel disoit, en hésitant, à la synagogue courroucée, je vous en assure avec toute la confiance qu'inspire la promesse d'un Dieu: *Portæ inferi non prævalebunt adversùs eam.*

Le poste n'est tenable ni pour ceux qui le remplissent actuellement, selon la loi, ni pour ceux qui prétendent s'y maintenir, selon les principes de l'ancien régime qu'ils n'ont pas encore abandonné.

Que de réflexions, Monsieur, se présentent à mon

imagination! Pourquoi le poſte n'eſt-il pas tenable pour vous? Vous avez la Loi, les Tribunaux, les Municipalités, les Diſtricts, les Départemens, les Clubs, des millions de bayonnetes, & tant de moyens ne peuvent pas vaincre le peuple qui ne trouve, ſur notre route, que des perſécutions, des combats & des ſacrifices! Quel argument! La conſcience de ce bon peuple eſt donc bien forte! Quel hommage, Monſieur, vous rendez à la vérité! Ouï, les roues, les chevalets, les humiliations, la faim, tout ce que l'atrocité humaine a de barbare, tout ce que l'enfer a d'artifices, ceux que Dieu a préordonnés pour conſerver la pureté de la foi, ils le vaincront comme les conquérans triomphent. Je les entends s'écrier de concert : nous ſommes les enfans des Saints, & nous attendons la récompenſe promiſe à ceux qui ſeront inébranlables dans leur foi.

Filii Sanctorum ſumus & vitam illam expectamus quam Deus daturus eſt his qui fidem ſuam nunquam mutaverunt ab eo.

Le poſte n'eſt pas tenable; ſans doute parce que vous avez trop de difficultés à nous convaincre. Hé! ne ſavez-vous pas que les Saints ſont invincibles? Mais, ſi votre cauſe eſt celle de Dieu, ne craignez-vous point d'être coupable en l'abandonnant? Le zèle des Apôtres fut-il jamais déconcerté? Ah! vous trouvez des obſtacles inſurmontables, donc, ou votre cauſe eſt purement humaine, ou vous n'avez pas la grâce du miniſtère. Dans le premier cas, vous ſeriez un intrus, dans le ſecond, vous ſeriez un diſpenſateur infidelle.

Le zèle de la loi doit être indomptable dans un patriote; *vaincre ou mourir*, voilà ſa déviſe. Et vous, Monſieur, vous ne deviez pas avoir, ſur votre ſiége, moins de courage qu'un garde national ſur les frontières.

Confondriez-vous le poſte où la révolution vous a placé, avec un ſiège de l'Egliſe romaine? Non, Monſieur, il n'y a aucune rélation entre l'un & l'autre. Vous commencez une nouvelle ſecte, & nous appartenons à la vraie épouſe de J. C.; vous êtes

un conſtitutionnel qui avez reçu le caractère épiſcopal de la main d'un adultère qui l'a uſurpé, mais vous ne ſauriez être un père de la foi. Il n'y a point de chaire apoſtolique pour vous.

Qui le rempliſſent ſelon la loi. Hé! quelle loi, s'il vous plait, eſt-ce celle de J. C.? il vous déclare un loup, un voleur; eſt-ce celle de l'Egliſe? elle vous ordonne de deſcendre de votre ſiége & vous interdit des fonctions que vous profanez; eſt-ce celle des hommes? le royaume de J. C. n'eſt pas de ce monde, ils n'ont rien à y ordonner.

Le gouvernement de l'épouſe de J. C. peut-il donc être auſſi verſatile que les caprices de toutes les nations? Ces hommes qui, pour leurs conſciences, pour leurs affaires, pour leur famille, pour le bien public n'ont d'autre loi que celle de leurs paſſions, auroient-ils le droit d'en faire pour une autorité ſpirituelle & infaillible? Fut-il une prétention plus inſenſée, plus audacieuſe?

Ni pour ceux qui prétendent s'y maintenir. Un droit établi par J. C., qui a en ſa faveur une tradition apôſtolique, une preſcription de dix-huit ſiècles, vous l'appelez une prétention! Qu'eſt donc le vôtre qui n'a qu'un jour? Malgré les Tyrans qui ont perſécuté l'Egliſe pendant trois ſiècles, malgré les hérétiques qui lui ont fait la guerre depuis ſon berceau juſqu'à ces malheureux jours, malgré tous les artifices de la philoſophie d'un Empereur apoſtat, les Catholiques ont eu des Evêques, les Evêques ont eu des Diocèſes, l'Egliſe a eu ſa hiérarchie, & plus vous ferez des efforts pour maintenir une conſtitution qui eſt l'arme de ſes perſécuteurs, plus Dieu fera de prodiges pour la rendre floriſſante. Et malgré la ligue de tous les impies, de tous les ſcélerats de la terre, elle triomphera, cette Egliſe, dont l'indéfectibilité eſt le tourment du philoſophe. Etablie ſur cette pierre angulaire que l'impie a réprouvée, plus les flots des paſſions & de l'orgueil la frapperont avec fureur, plus Dieu montrera de puiſſance à les briſer à ſes pieds. *Lapidem quem reprobaverunt, hic factus eſt in caput anguli; à Domino factum eſt iſtud & eſt mirabile in oculis noſtris.*

Selon les principes de l'ancien régime. Eſt-ce celui du Royaume? Nous n'avons rien à faire dans les choſes temporelles; notre vocation eſt plus noble; nous ne tenons à aucun gouvernement par intérêt perſonnel. Mais nous faiſons les vœux les plus humbles, les plus ſincères, les plus ardens, afin que la Nation adopte celui dans lequel elle alliera ſon ponheur à la foi & les droits de chacun à la proſpérité publique. A nos vœux nous ajoutons les privations & l'humble réſignation pour toucher le ciel en faveur de notre patrie.

Que nos ennemis nous demandent tout ce que nous ſommes, déjà nos cœurs ſont à eux & nous partagerons avec eux nos fortunes. Mais ſi *par ce régime que nous n'avons pas encore abandonné*, vous entendez le régime de l'Egliſe, le régime apoſtolique, ce régime qui n'a jamais eſſuyé de changement; ah! que nous ſoyons broyés ſous la meule des perſécutions, plutôt que de l'altérer; nous le maintiendrons, comme les premiers chrétiens le maintenoient ſous les Néron & les Domitien.

L'unité, Dieu de vérité, l'unité avec l'Egliſe primitive, l'unité avec votre Vicaire ſur la terre, l'unité avec les Saints qui vous adoreront en eſprit & en vérité, juſqu'à la conſommation des ſiècles; c'eſt l'unique choſe que nous vous demandons ſur la terre: tout le reſte eſt à la charge de votre providence, ſur laquelle nous nous repôſons avec confiance.

Non, nous ne ceſſerons de crier aux chrétiens: *Prenez garde que perſonne ne vous ſurprenne par la philoſophie & par des raiſonnemens vains & trompeurs, ſelon les traditions des hommes, ſelon les principes d'une ſcience mondaine & non ſelon J. C.*

Tenez-vous au contraire attachés à lui comme à votre racine, par le lien de la charité & de l'obéiſſance, édifiez ſur lui comme ſur votre fondement, & vous affermiſſans dans la foi qui vous a été enſeignée, croiſſez de plus en plus par de nouvelles actions de grâces. Videte ne quis vos decipiat.

Les diviſions des familles dont vous gémiſſez, hé!

Monſieur, elles nous font répandre des larmes de ſang. Mais eſt-ce donc nous qui refuſons de vivre en paix? Eſt-ce donc nous qui dénonçons, qui outrageons, qui forçons les conſciences? Etoit-ce les premiers chrétiens, victimes de la colère des pères, des maîtres, des époux, des juges, des tyrans, qui troubloient l'empire?

Non, ce n'eſt pas de la main des ſerviteurs du père de famille qu'eſt tombée la zizanie dans ſon champ; c'eſt l'ennemi de Dieu qui l'a ſemée, en ſemant des nouveautés.

Et l'ordre de S. Paul nous eſt précieux, nous le retracerons dans toute notre conduite, en nous efforçant d'avoir la paix avec tous les hommes.

Que les autorités n'exigent de nous que ce qui ne bleſſe pas notre foi, elles nous verront voler à leur ordre avec cordialité; le catholique achete la liberté de ſa religion par tout ce que la vertu a d'aimable, l'obéiſſance de touchant & le ſentiment de tendre.

Si fieri poteſt, quod ex vobis eſt, cum omnibus hominibus pacem habentes.

Ces troubles domeſtiques & publics, votre droiture, Monſieur, je la réclame; à qui doit-on donc les imputer? Eſt-ce à ceux qui, avec patience, ſont inébranlables dans leur ancienne foi, ou bien à ceux qui, à force armée, introduiſent de nouvelles doctrines qui heurtent les conſciences? Parcourez, je vous prie, toute l'Hiſtoire eccléſiaſtique; qu'étoient ces Evêques qui s'emparoient des ſiéges, au milieu des glaives & des torrens de ſang? A-t-on jamais vu les Apôtres & leurs Succeſſeurs donner ce ſcandale aux fidelles? Meſſieurs les Conſtitutionnels, vous réuniſſez donc dans vous, tous les caractères des hérétiques, des ſchiſmatiques pour qui tous les moyens de la violence tenoient place d'une vocation du ciel!

Permettez, Monſieur, que je relève encore une erreur qui eſt dans votre lettre. De deux doctrines qui luttent enſemble, dont l'une tient fermement à tous les principes romains, il y en a une qui eſt

eſt catholique, mais l'autre ne peut pas l'être. Pour être de notre communion, il ne ſuffit pas de dire qu'on eſt ſoumis à nos Paſteurs, il faut encore l'être en action; vos Collégues ont prononcé, ont répété qu'ils ne reconnoiſſent aucune autorité dans le Pape ſur eux; ils ne nous appartiennent donc plus.

Envain affecteroient-ils le langage du reſpect & de l'obéiſſance, il ne feroit dans leurs bouches qu'une ſupercherie des nouvelles formes. Affiliés aux philoſophes modernes, ils ont, avec affectation, ſur leurs lèvres, les noms des vertus que leurs cœurs rejettent.

Que dis-je? Le délit eſt public, c'eſt dans les lettres paſtorales qu'il eſt conſigné, c'eſt aux pieds du Roi, c'eſt à l'Aſſemblée Nationale qu'ils ont oſé dénoncer le Pape comme ſchiſmatique; ſes brefs, ils ont eu l'audace de les flétrir. Voilà le procès fait à l'Egliſe romaine, à une doctrine apoſtolique: par qui? par des hommes qui n'ont pour eux que le peuple qu'ils égarent.

Que ſignifient en effet ces proteſtations hypocrites de ſoumiſſion qu'on allie avec les plus grands outrages faits à l'autorité, ces piteuſes jérémiades qu'on aſſocie avec la révolte contre le Pape, qui cependant ne juge que des opinions déjà condamnées par toute l'Egliſe?

Cette ruſe n'eſt-elle pas uſée? Elle eſt un réchauffé de l'artifice de Pélage qui vouloit décliner la ſentence prononcée contre lui en Afrique, de la fourberie de Photius qui cherchoit à ſe maintenir ſur un ſiége uſurpé, de la mauvaiſe foi de Luther qui, dans ſes diatribes impies, outrageoit l'autorité qu'il ſe vantoit ailleurs de reſpecter.

Quels hommes déteſtables, Monſieur, vous avez pour Collégues! un Fauchet dont l'athéiſme a une impudence qui ſcandaliſe les Laïques les moins délicats en fait de religion; un Lamourette qui traveſtit l'Evangile en *Syſtème*, le fils de Dieu, en *ſage de Nazareth*, *J. C. en une divinité protectrice des raviſſeurs du monde, la morale qui eſt la ſource féconde*

de la profpérité pour tous les gouvernemens en démocratie évangélique, plus démocratique encore que la Conftitution; qui ne réveille la raifon que *pour lui faire voir avec horreur tout l'univers à la difcrétion d'une poignée de licteurs appelés Rois.*

Et tous ces blafphèmes ont été prononcés, où ? dans une affemblée de législateurs. Ils y ont été applaudis, & ce font là, à vos yeux, des réformateurs auxquels l'Eglife doit foumettre fon gouvernement! Et ce font des chefs que le peuple catholique doit fuivre! Mille morts, mille morts plutôt que de ne pas frémir de leurs impiétés. Ce font ces précurfeurs de l'ante-chrift qui *outragent toutes les majeftés & méprifent toutes les autorités*, le fort des Anges rébelles fera le partage des réprouvés qui les écoutent. *Dominationem autem fpernunt, majeftatem autem blafphemant, væ illis.*

Ce ne font donc pas deux croyances qui luttent l'une contre l'autre; c'eft d'une part une Eglife nouvelle, une Eglife adultère qui veut abbattre l'Eglife apoftolique; c'eft de l'autre, la philofophie qui a l'audace de rivalifer avec J. C. & de fe promettre d'opérer une réforme établie fur des principes auffi analogues à l'homme & à fa dignité, dit elle, que ceux de l'Evangile font fuperftitieux. Mais la philofophie qui idolâtre la raifon fera humiliée avec autant d'éclat que la philofophie qui vouloit, par Julien, relever le culte des idoles. Ses projets infenfés, comme la pouffière que le fouffle de Dieu chaffe devant lui fur la furface de la terre, feront diffipés dans un clin d'œil. *Tanquam pulvis quem projicit ventus à facie terræ.*

Ce ne font pas deux cultes qui s'élèvent dans la France, il n'y en a encore qu'un feul; vous avez avec nous le même bâptême, les mêmes facremens, le même facrifice, l'honneur de l'Epifcopat, mais vous n'avez pas la même foi, vous n'avez pas l'obéiffance de la charité; c'eft pourquoi, conclut S. Auguftin contre les Donatiftes, vous n'êtes pas avec nous dans l'Eglife catholique.

Vous avez avec nous la même religion, le même

Evangile ; mais vous n'en avez pas l'esprit. Vous êtes distingués de nous, comme Ismaël d'Isaac ; nous sommes les seuls enfans des promesses spirituelles ; Abraham a chassé votre mère de sa maison parce qu'elle en troubloit la paix. Imitez-nous, laissez-nous la liberté que vous avez établie comme la base de votre Constitution ; nous vous plaindrons, comme on plaint des enfans d'esclaves, mais nous ne vous troublerons pas. Lorsque Julien appela toutes les sectes, qu'il les ligua, les anima contre les catholiques, ceux-ci supportèrent tout avec une patience héroïque qu'il traitoit cependant d'hypocrisie ; & ces Héros de la primitive Eglise sont nos modèles.

On ne rétablira pas la paix que vous paroissez désirer sincèrement, sans vouloir sacrifier la vraie doctrine, en faisant à l'Eglise des conditions qu'elle doit rejetter, mais en les acceptant de sa part. Le Juge, ouï, l'unique Juge de l'orthodoxie a prononcé, il n'y a plus lieu à disputer ; la cause doit être finie entre vous & nous, ou bien nous serons fondés à soupçonner votre bonne foi.

Que vos Collégues suivent donc le conseil que Denis d'Alexandrie donnoit aux Novatiens ; qu'ils descendent avec humilité des siéges qu'ils ont usurpés.

Et vous, Monsieur, pour combler nos cœurs de la joye la plus pure & nous rendre la liberté de les répandre avec l'ancienne confiance dans le vôtre, mettez aux pieds du Pape l'humble aveu de vos erreurs & de votre intrusion, & attendez avec soumission le jugement que sa tendresse paternelle dictera. Ce ne sera qu'alors que nous pourrons croire que vous le reconnoissez véritablement comme le *centre de l'unité*, *le chef de toute l'Eglise*, & le Juge suprême de la doctrine. Alors vous serez heureux de notre bonheur, & nous serons heureux du vôtre.

Pour être imitateur des trente Evêques qui, en mettant leurs démissions aux pieds du Pape, ont fait un acte de soumission, de désintéressement &

de la plus héroïque charité, il ne suffit pas d'avoir donné la vôtre à des laïques usurpateurs des pouvoirs. Cet acte a été un nouvel outrage à l'Eglise. De la pensée généreuse & résignée du St. Evêque Martin qui ne connoissoit dans les fonctions épiscopales, que l'autorité de l'Eglise, vous avez fait un hommage sacrilége au crime; il faut de votre part un acte de justice, une réparation aussi publique que l'a été le scandale. Si j'ai le courage de vous le dire, c'est que votre salut & la vérité me sont souverainement chers.

Aucun chrétien, non, aucun chrétien ne doit craindre autre chose que de craindre quelque chose plus que Dieu. Ce principe est profondément gravé dans votre cœur; mais on l'a égaré ce cœur; livré à lui-même, il verroit que rien ne coûte à cette crainte souveraine; qu'elle annoblit tout ce qui humilie davantage l'amour propre.

Il avoueroit que ce n'est pas à nous à mettre des bornes à l'obéissance chrétienne; que l'autorité de l'Eglise, en matière de doctrine, a la priorité sur toutes les autres, & il rougiroit d'avoir établi votre conscience sur des opinions.

Non, vous n'ignorez pas ce grand principe, qu'en fait de vérité, nous devons éviter jusqu'au soupçon de l'erreur, comme en fait d'action, nous devons fuir jusqu'à l'apparence du mal.

Nous connoissons en effet trois règles de morale qui sont les guides d'une raison saine comme d'une religion sainte, souffrez qu'avant de finir ma lettre, je vous prie de les réfléchir.

Première Règle. *Dans le doute, la condition de celui qui possède, est la meilleure.*

In dubiis, melior est conditio possidentis.

Avant qu'il y eut aucun jugement rendu par une autorité non-seulement légitime, mais irréformable, n'avions-nous pas la possession? Si les hérétiques l'ont troublée dans l'espace de dix-huit siècles, n'ont-ils pas toujours succombé? Nos Evêques ne possédoient-ils pas leurs titres comme les Apôtres, comme les hommes apostoliques les ont possédés

avant eux ? Nos formes n'avoient-elles pas une antiquité ſans altération depuis la promulgation de l'Evangile ?

Premier moyen de condamnation.

Seconde règle. *On doit juger en faveur de celui pour qui eſt la préſomption. Pro eo ſtandum pro quo ſtat præſumptio.*

N'avons-nous pas pour nous l'ancienneté, l'unité, les Docteurs, les Paſteurs, les Evêques, le Chef, toutes les Egliſes catholiques ? Une opinion cenſurée par le juge ſuprême de la doctrine, auquel adhère le grand, l'unique, l'infaillible conſeil de l'Egliſe, peut-elle encore être préſumée une queſtion théologique ?

Tous les intérêts humains que nous ſacrifions ſans eſpoir, tous les intérêts de cupidité, d'ambition, de gloire humaine, d'approbation, d'applaudiſſemens que vous pouvez conſulter, & que peut-être pluſieurs de vos collégues n'ont que trop conſultés, toutes les misères de la vie, les mépris, les expoliations, le banniſſement, les outrages, les empriſonnemens, les flétriſſures, la faim que nons voyons devant nous, que nous éprouvons déjà, & cependant nous réſiſtons ; ces probabilités, peut-on les mépriſer ? Qui marche à notre ſuite ? la portion ſaine de la Nation qui partage avec nous les outrages avec un héroïſme digne des premiers martyrs. Jettez encore un coup d'œil ſur les chrétiens que vous avez entraînés, ſur les Prêtres qui partagent vos intérêts, & conſultez votre bon ſens, quelle forte préſomption contre vous, dont vous rougirez !

Second moyen de condamnation.

Troiſième règle. *Dans le doute, on doit préférer l'opinion la plus sûre. In dubiis, pars tutior eſt eligenda.*

Eſt-il plus sûr d'embraſſer des nouveautés qui peuvent altérer la foi & troubler la paix, de mépriſer le jugement du chef de l'Egliſe, révêtu de tout ce qui le rend irréformable, de donner à l'Egliſe gallicane des formes qui ſont étrangères à toute l'Egliſe catholique ? Eſt-on plus sûrement dans la communion de l'Egliſe romaine, hors de laquelle il n'y a point

de ſalut, lorſque ſon chef nous en a déclarés exclus? Ne craint-on point d'interrompre la ſucceſſion apoſtolique, lorſque la puiſſance civile expulſe de ſon ſiége un Evêque que l'Egliſe romaine n'a pas dépouillé de ſa juriſdiction?

Voilà donc toutes les probabilités humaines qui ſont pour nous, la multitude des moyens, la multitude des Docteurs, l'autorité des conſciences, la perpétuité de la tradition, la ſécurité des conſciences, vos conſciences-mêmes, Meſſieurs, qui s'accordent avec les nôtres.

Troiſième moyen de condamnation.

Voilà, Monſieur, des principes sûrs que vous connoiſſez, qui ſont les baſes de tous nos jugemens, ſoit dans l'ordre civil, ſoit dans l'ordre moral, que l'équité réclame pour la ſociété, & la religion pour les conſciences. Principes ſur leſquels eſt fondée la condamnation d'un probabiliſme deſtructeur de toutes les vertus, & ſans leſquels il ne peut y avoir, ſur la terre, que les déſordres des paſſions.

Principes qui réclament l'initiative pour le Pape dans tous les jugemens doctrinaux, la priorité pour l'Egliſe dans tout ce qui concerne les affaires eccléſiaſtiques, l'autorité excluſive pour les pères de la foi dans tout ce qui regarde la doctrine, les mœurs & la diſcipline générale & conſtitutive, l'obéiſſance canonique aux jugemens du Pape, la rétractation de toutes les nouveautés qui altèrent l'unité de l'Egliſe, l'abjuration de toutes les formes condamnées par l'autorité ſpirituelle, une humble confeſſion du crime d'intruſion, une ſincère rénonciation au ſiége que vous avez uſurpé, une ſoumiſſion publique à l'autorité que le Souverain Pontife tient du ciel, enfin une réparation éclatante du ſcandale que vous avez donné aux fidelles.

Mais, parce que les démarches, que vous devez indiſpenſablement faire, ſont pénibles, aurez-vous la foibleſſe d'héſiter? Préféreriez-vous l'orgueilleuſe opiniâtreté des héréſiarques à l'humble docilité des Catholiques? L'une s'irrite de ſa condamnation, mais l'autre ſe hâte de rétracter ce que l'autorité blâme.

Il n'y avoit, dans l'immortel Fénélon, que ſa piété qui fut égarée, auſſi publia-t-il, avec joie, le jugement par lequel le Pape flétriſſoit *les maximes des Saints.* Il lui fallut cette épreuve, pour prouver aux hommes qu'il avoit la vraie grandeur d'ame qui ſacrifie les opinions aux autorités.

Je vous cite, Monſieur, au tribunal de l'homme-Dieu qui, loin de diſputer contre l'ignominie du ſupplice, l'a ſupportée avec joie pour nous. *Suſtulit crucem.* Quoi donc, celui qui eſt la juſtice, la ſageſſe, l'innocence même, s'eſt anéanti pour obéir juſqu'à la mort de la croix ; & l'homme pécheur n'embraſſera pas, avec courage, les humiliations qu'il s'eſt attirées ! Ou renoncez à la gloire qu'il nous a conquiſe, ou ſoumettez-vous à cette condition impoſée par ſa juſtice.

Votre foi ſeroit-elle donc aſſez foible, pour vous laiſſer craindre davantage les opinions des hommes que les jugemens éternels de Dieu ? Et que peuvent les hommes dans l'éternité dont les portes s'ouvrent devant vous ? Et cette éternité n'a que de feux immortels pour les imitateurs de Satan. Encore, les réformes monſtrueuſes de la philoſophie ſeroient-elles, à vos yeux égarés, un réveil de la raiſon, utile à la religion ?

Hé quoi ! eſt-ce donc dans l'école des hommes que notre foi s'étudie ? Peut-elle être le fruit d'une ſageſſe timide, incertaine, lorſqu'elle n'eſt pas orgueilleuſe ? Que n'a pas fait l'Eſprit ſaint, pour nous prévenir contre la tentation d'écouter les ſages du monde ? Il n'en parle qu'avec indignation, par la bouche des Prophètes & des Apôtres. Il nous annonce qu'il réprouvera leur prudence & perdra leur ſageſſe.

Perdam ſapientiam ſapientium, & prudentiam prudentium reprobabo.

O Chrétiens ! ne comptez pas ſur les hommes, pour éclairer votre foi, mais ſur la force de Dieu ſeul.

Fides veſtra non ſit in ſapientiâ hominum, ſed in virtute Dei.

Vous feriez-vous illuſion, pour croire qu'il eſt plus ſage & mieux ſelon l'eſprit de Dieu, de céder aux circonſtances, que de lutter contre elles ?

Ah ! peſez, je vous en conjure, peſez bien ces paroles de l'Apôtre : de même que celui qui eſt né ſelon la chair perſécutoit celui qui eſt né ſelon l'eſprit, de même nous devons être perſécutés par les hommes charnels.

Sed quomodò tunc is quis ſecundùm carnem natus erat, perſequebatur eum qui ſecundùm ſpiritum, ita & nunc.

Mais que dit l'Ecriture ? *Sed quid dicit Scriptura ?* Chaſſez la ſervante & ſon fils, *ejice ancillam & filium ejus*; parce que l'enfant de l'eſclave ne peut pas être héritier avec l'enfant de la femme libre.

Non enim erit hæres filius ancillæ cum filio liberæ.

Le monde & la foi ne ſont-ils pas deux ennemis irréconciliables ? & notre obéiſſance à cette Egliſe qui a Jéſus-Chriſt pour époux & le ſucceſſeur de St. Pierre pour chef, n'eſt-elle pas notre arme victorieuſe ? *Hæc eſt victoria quæ vincit mundum, fides noſtra.*

Ne cherchons donc pas des prétextes pour juſtifier le plus grand des maux dont Dieu, dans ſa colère, puiſſe affliger une nation; ce mal qui doit d'autant plus nous humilier qu'il eſt le châtiment de nos crimes, & le crime le plus atroce que l'eſpèce humaine ait jamais commis contre la Divinité.

Notre foi eſt audacieuſement attaquée par toutes ſortes d'ennemis. Le philoſophe enyvré de ſes ſyſtèmes, le libertin ſoulevé par toutes les paſſions, ont combiné leurs forces pour prévaloir contre elle. Leur cri, comme le frémiſſement d'une mer courroucée par la tempête, ſe fait entendre d'un pôle du monde à l'autre. *Briſons les chaînes que l'on nous a données, ſécouons le joug de la loi de Dieu & de ſon Chriſt.*

Dirumpamus vincula eorum & projiciamus à nobis jugum ipſorum.

C'eſt dans la juſtice divine irritée, non-ſeulement par les crimes du peuple, mais encore par les

ſcandales des grands & du Prêtre, qu'il faut chercher la raiſon de cette conſpiration impie. Le ſouffle impur des paſſions avoit obſcurci la lumière qui devoit éclairer les ignorans, & le Démon avoit affadi le ſel de la terre; c'eſt pourquoi le Dieu qui, pour être grand & heureux, n'a pas beſoin des hommages des hommes, a enlevé à un peuple précipité dans l'abyme de la corruption & qui n'aime que le vice, ce flambeau de la foi, qu'il ne fait luire qu'aux yeux des nations qui veulent être éclairées dans les routes de la vertu.

Ayons donc le courage d'en faire l'humble aveu; la foi & la morale, depuis long-temps nous les blaſphémions publiquement; les lois divines & le culte, nous les mépriſions comme des ſuperſtitions gènantes; tout ce que le monde a d'orgueil, tout ce que les paſſions ont de licentieux, nous affections de l'oppoſer à l'Evangile. Qui avions-nous pour Docteurs? Qui avions-nous pour Apôtres? Les philoſophes anathématiſés par J. C.; ils étoient les guides de notre conduite & les oracles de l'éducacation. Quelle différence reſtoit entre les idolâtres les plus corrompus & le François? Hélas! j'en rougis; celle de l'atrocité de nos crimes qui irritoient d'autant plus le ciel que nous avions été comblés de plus grands bienfaits. *Sodomis remiſſius erit.*

Accablé, comme Jérémie, des déſordres qui déshonoroient ma patrie, j'ai cherché quelle condition s'étoit préſervée de la contagion publique. Peut-être, me diſai-je, le mal n'eſt-il que chez le peuple ignorant & inſenſé, je me ſuis tourné du côté des grands, *ibo ad optimates.* Et j'ai vu, avec la douleur la plus amère, qu'ils étoient encore plus révoltés contre Dieu; ce n'étoit pas aſſez pour eux d'être coupables, ils ſcandaliſoient le peuple avec malice. Auſſi, dit le Seigneur dans ſa colère, *le Léopard, le Lion & le Loup dévaſteront toutes leurs poſſeſſions & les dévoreront.* Jer. chap. V.

Et vous, Prêtres, dit Malachie, la ſcience devoit repoſer ſur vos lèvres, & pendant que vous retraceriez la loi du Seigneur dans toutes vos ac-

tions, vous deviez la faire couler avec ſuavité dans les cœurs des fidelles. Mais le ſanctuaire des vertus, vous l'avez ouvert aux uſages mondains; la parole divine, vous l'avez altérée par la ſageſſe du ſiècle; les traditions pures du ciel, vous les avez alliées avec les coutumes proſcrites de la terre; les chaires chrétiennes, vous les avez profanées par l'orgueil des académies; la multitude, loin de la détourner de l'iniquité, vous avez ouvert devant elle des chemins coupés où elle s'eſt égarée; le pécheur, loin de l'effrayer par le glaive du zèle, vous avez mis, ſous ſes coudes, des couſſins ſur leſquels il eſt mollement deſcendu dans les enfers.

Je cherchois dans vous le zèle & la fidélité de Lévi, avec qui j'avois contracté une alliance de paix & de vérité, mais je n'y ai vu que cette indulgence meurtrière qui étouffe le remord & enhardit le crime; c'eſt pourquoi, dit Dieu, je vous enverrai la pauvreté, je maudirai vos bénédictions mêmes, & je vous rendrai haiſſables & mépriſables; *dedi vos contemptibiles & humiles.* Et ce peuple, qui ne vouloit entendre que les mercenaires qui lui crioient paix & miſéricorde, où il n'y avoit que colère & vengeance; je le punirai en lui envoyant des loups raviſſeurs qui égorgeront toute la bergerie.

Oui, le philoſophe orgueilleux & impie eſt, dans ces malheureux jours, ce qu'étoient autrefois les Rois de Babylone, la verge du Seigneur. Elle frappe également ſur le juſte & ſur le pécheur, parce qu'elle eſt l'inſtrument des épreuves honorables, comme des expiations ſalutaires. Heureux, parmi les coupables, ceux dont les humiliations ſeront des châtimens, ſans être des vengeances. De grands crimes feront reſſortir de grandes vertus, parce que, dans l'ordre d'une ſageſſe infinie, le juſte eſt ſous les fléaux publics, comme le coupable qui les a attirés à la terre; mais, c'eſt toujours avec une protection ſingulière de la Providence qui, des plus grands maux, fait éclore de plus grands biens encore.

Iſaïe, alors même qu'il prédiſoit à Jéruſalem adultère, les châtimens qui ſont aujourd'hui les

nôtres, annonçoit aux justes que tout iroit bien pour eux, parce que dans les maux publics, ils trouveroient le fruit de leurs vertus.

Dicite justo, quoniam benè.

Dans ces jours de désolation, où l'impie Anthiocus *commanda qu'on souillât les lieux saints & le saint peuple d'Israël*, où Jérusalem abandonnée de ses propres enfans devint la démeure des étrangers & fut étrangère à ses citoyens, où enfin c'étoit un crime d'avoir entre ses mains les livres de la loi, ou de ne pas adorer l'abominable idole de l'abomination dressée sur l'autel de Dieu; non-seulement plusieurs du peuple effrayés par la puissance des hommes corrompus se séparerent de l'alliance sainte, & se vendirent au péché, mais encore l'usurpateur Jason & des Prêtres sacriléges se déclarèrent les ennemis les plus cruels des fidelles. Jaloux des coutumes des payens, ils affectoient d'être en tout semblables à ceux qui étoient les plus mortels ennemis de leur patrie. Apostats de leur religion, ils furent les persécuteurs les plus barbares de leurs frères, *& une grande colère tomba alors sur le peuple.*

Vous conservates alors, ô mon Dieu, des hommes zélés qui préférèrent la fuite, les persécutions, la mort à la honte & au crime d'abandonner votre loi. Cette miséricorde infinie, vous daignez encore la faire éclater en notre faveur; soyez en à jamais béni. Les Pères la foi, vous les avez animés du courage de l'apostolat; dans votre sanctuaire, vous avez conservé le zèle de la loi; il n'a péri que les enfans de perdition qui, comme Judas, devoient trahir leur Maître pour consommer la réprobation des enfans du siècle.

O prodige de bonté que j'adore! Lorsque nous craignions avec fondement d'avoir à gémir, comme Elie, d'une désertion générale, vous nous avez consolé par des millions de fidelles qui préférent toutes les misères de la vie, à l'apostasie de leur foi.

Et vous, Vierges consacrées à Jesus-Christ, vous avez conquis la plus grande gloire à notre religion sainte, en immortalisant vos vertus par votre courage sur-humain.

Lorſque la Babylone de l'univers, enivrée du ſang des Martyrs, & ſouillée de crimes, fut préſervée d'être entiérement effacée par le glaive des barbares, ce fut à des milliers d'épouſes de Jéſus-Chriſt qu'elle nourriſſoit dans ſes murs, que St. Grégoire le grand crut qu'elle devoit cette protection du ciel; peut-être devrons-nous à votre héroïſme, le bonheur de n'être pas conſumés comme Sodome.

Ouï, c'eſt pour le ſalut de la France perſécutrice des Saints, juſque dans les plus apres déſerts, que vous avez donné le ſpectacle des vertus digne des plus beaux jours de l'Egliſe.

Mais depuis long-temps la majorité de la Nation avoit impudemment violé ſon alliance ſainte avec Jéſus-Chriſt. Elle n'avoit plus qu'un pas à faire, pour outrager l'Egliſe dont elle mépriſoit les lois, pour abjurer une autorité dont elle méconnoiſſoit les titres divins, pour abbattre les retraites de la vertu qu'elle déteſtoit, enfin pour ouvrir la perſécution contre les Saints dont les vertus chagrinoient ſa corruption, & dont le culte irritoit ſon impiété.

Elle l'a fait, ce pas audacieux, ſous la première inſpiration des factieux conjurés contre le Thrône & l'Autel; & il n'a fallu qu'un jour pour chercher un Royaume catholique, dans un Royaume catholique.

Déjà les philoſophes avoient imbu les grands & les riches de leurs principes deſtructeurs, principes d'autant plus faciles à épouſer, qu'ils favoriſent toutes les juiſſances épicuriennes.

Déjà l'indifférence de la religion & l'incrédulité avoient mis le pied dans le ſanctuaire, & avoient inſulté les retraites de la vertu religieuſe, qui n'étoient plus regardées que comme des aſyles du deſpotiſme & de l'eſclavage.

Déjà on avoit perſuadé au peuple, que la crainte d'un Dieu vengeur n'étoit qu'un préjugé entretenu par l'ambition des Prêtres. Enfin le peuple a ſenti que pour ſuivre avec ſécurité la morale des conjurateurs, il falloit s'aſſurer ſur la terre l'impunité qu'on lui promettoit dans l'avenir; on lui avoit appris à mépriſer l'autorité du Ciel, & il a cherché

lui-même à détruire les autorités de la terre, qui reſtoient les ſeules à craindre. Il a donc coaliſé ſes forces, & eſt devenu l'expoliateur & le tyran des maîtres inſenſés qui avoient briſé ſon frein. Il n'a plus connu de vertu, parce qu'il n'a plus cru qu'il y eut des crimes; ne voyant plus d'autre mal que celui d'être foible, il n'a eu d'autre loi de juſtice que la violence. Et pendant que ſes maîtres le travailloient par tous les artifices de l'aſtuce, il a tout bouleverſé avec la rage d'une force à qui rien ne réſiſte & qu'aucune loi ne contient.

Sit autem fortitudo noſtra, lex juſtitiæ: quod enim infirmum eſt, inutile videtur. Sap. cap. 1.

Pendant que les ennemis de la religion n'ont laiſſé entrevoir aux maîtres de la terre que l'impiété de leurs projets contre le ciel, ceux-ci, ſoit qu'ils en mépriſaſſent les efforts, ſoit peut-être, qu'ils fuſſent indifférents aux droits du Dieu qui leur avoit donné leurs couronnes, ont négligé d'oppoſer des digues aux torrens de l'impiété. Il a fallu que leurs trônes fuſſent attaqués, pour les réveiller de leur indifférence; mais leur reveil ſera-t-il à temps pour arrêter le torrent de l'indépendance & pous ſauver l'humanité? Demandons-le humblement au Dieu qui a le ſort de l'univers entre ſes mains.

Ce qui me fait frémir d'horreur, c'eſt que la horde philoſophique après avoir empoiſonné le François par toutes les ſemences de deſtructions, & avoir allumé la foudre du ciel par tous les genres de corruptions & d'impiétés, en a fait le corrupteur de toutes les nations & l'a inſtruit de tous les genres de ſéductions.

C'eſt, dans des aſſemblées clandeſtines où elle ramaſſoit ce que tous les Royaumes avoient d'hommes corrompus, ou elle corrompoit ceux qui ne l'étoient pas encore, qu'elle a ourdi, pendant près d'un ſiècle, ſon noir complot; arrivée au moment où elle ſent ſes forces, elle ſoulève toute la terre, elle met en combuſtion toutes les parties du monde. Mais la France eſt le foyer de ce volcan d'iniquité qui doit engloutir l'univers dans ſes propres ruines.

Oui, telle cette grande Babylonne dont St. Jean décrit & les abominations & les châtimens, la France devenue le repaire de tous les démons, de tout ce que la terre a d'immonde, préſentoit, avec empire, la coupe de fornication à tous les peuples. Enorgueillie de ſon abondance, enyvrée de ſes délices, elle puniſſoit de ſon mépris les nations qui avoient encore aſſez de pudeur pour blâmer ſes déſordres, & aſſez de droiture de jugement pour ſe défendre de ſes erreurs & de ſes ſcandales.

Enfin, après avoir miné les baſes de la foi par toutes les entrepriſes de l'orgueil humain, & celles de la morale par tous les excès des paſſions, elle a mis le comble à l'impudence, en renverſant l'édifice de la religion & des mœurs, par ſes lois mêmes. Malheur à la Nation qui dit *bien* ce qui eſt *mal*! combien eſt plus déteſtable aux yeux de Dieu le peuple qui ſanctionne le crime & rejette la vertu par ſes décrets! *Væ vobis qui dicitis bonum malum, & malum bonum*!

Non, depuis la réforme du monde par l'Evangile, nous n'avons pas d'exemple de cet attentat, non-ſeulement contre J. C., mais encore contre la loi naturelle; peut-être n'y en a-t-il pas depuis la création du monde. Nous ne voyons point de nation qui n'ait voulu des Dieux, qui n'ait fondé ſon gouvernement ſous la protection de quelque divinité; mais c'eſt le problême d'un athéiſme national propoſé par l'impie Bayle, que les réformateurs françois veulent mettre en action, non-ſeulement dans leur empire, mais encore ſur toute la ſurface de la terre.

Voilà, Monſieur, l'origine affreuſe, les progrès déplorables, la conſommation funeſte des maux qui nous écraſent. Voilà les conſeils infernaux auxquels nous devons l'établiſſement de l'Egliſe conſtitutionnelle dont vous êtes l'Apôtre & l'Apologiſte.

Voilà le myſtère d'iniquité qui a commencé dans les plus beaux jours de l'Egliſe, qui s'eſt développé de ſiècles en ſiècles, qui, dans le nôtre, eſt un prodige d'artifices & de ſéductions.

Voilà cette réforme dont les moyens vous paroiſſent ſi juſtes, les ſources ſi pures, les principes ſi lumineux & ſi utiles que vous blâmez la fermeté de l'Egliſe à la rejeter.

Réforme cependant dont nous ne connoiſſons d'autres fruits que les incendies & les aſſaſſinats, les atrocités & les brigandages, la violation de tous les droits & l'anarchie la plus allarmante, l'apothéoſe des impies & le débordement de toutes les paſſions. *Ex fructibus eorum cognoſcetis eos.*

Réforme, enfin, qui a pour baſes, les maximes qui ne ſont entrées dans le monde qu'avèc les hommes les plus ſéditieux; pour lois, le renverſement de tous les principes divins & naturels; pour formes, celles qui briſent tous les liens par leſquels les hommes appartiennent à Dieu, aux autorités qu'il a établies, à leurs égaux, & à eux-mêmes; pour fin, celle de perſécuter toutes les vertus & de faire régner le vice; pour apologiſtes, tout ce que la terre a d'hommes mercénaires & ambitieux, impies & licentieux; pour ennemis, tous les hommes honnêtes de toutes les nations, ceux mêmes qui ont pu préſerver la droiture de leur eſprit de la maligne influence des mauvaiſes mœurs qui terniſſoient autrefois leur conduite.

Réforme qui a pour oracles les patriarches de la philoſophie moderne, qui ont rajeuni, dans notre ſiècle, les délires ſurannés de l'eſprit humain; pour apôtres, ces hommes que l'opinion publique avoit légitimement flétris, dont la ſociété rougiſſoit; ces hommes ennemis des autorités que leurs forfaits avoient armées contre eux du glaive de la juſtice; enfin pour légiſlateurs, des impies d'une corruption conſommée, d'une aſtuce ſans pudeur, dont les Nations les plus perverſes auroient rougi.

En falloit-il tant, Monſieur, pour ouvrir les yeux d'un homme qui, comme vous, a l'eſprit de diſcernement; pour indigner un cœur comme le vôtre, formé pour la vertu? N'héſitez donc plus entre l'unité de la doctrine & les nouveautés, entre le ſchiſme & la charité, l'obéiſſance & l'apoſtaſie, l'Egliſe

& ses ennemis, l'épouse de Jésus-Christ & une esclave adultère, Jésus-Christ & les impies, Dieu & Belial.

Et ne m'accusez pas, Monsieur, de calomnier ceux contre les opinions desquels mon imagination vous paroitroit prévenue. En effet, la persécution de l'ante-christ doit être distinguée de celle des tyrans qui ont arrosé de sang le berceau de l'Eglise naissante; je le demande à toute la terre: les conceptions humaines peuvent-elles en prévoir d'autre que celle de la séduction mise en œuvre depuis trois ans? tout ce qu'ont fait nos réformateurs, n'a-t-il pas l'empreinte rebutante du tortueux machiavélisme, & de tout ce que l'artifice a d'insidieux? Y voit-on une trace de droiture, de loyauté, de cette simplicité qui est le caractère inséparable de la vérité? Ce grand œuvre d'inconséquences & d'impiétés, ce monstrueux assemblage d'audace & de déraison, seroit-ce sans fondement qu'on en frémiroit, comme du prélude alarmant de l'ante-christ. Non, l'idolatrie ne sera pas l'arme avec laquelle cet ennemi du Messie fera la guerre à l'humanité & au ciel, mais ce sera son orgueil, il voudra être adoré, *tanquam sit Deus;* ennemi de tous les cultes, il se placera dans le temple comme une divinité, & blasphèmera tout ce que les hommes adorent. *Extollitur supra omne quod dicitur Deus, aut quod colitur, ita ut in templo Dei sedeat.*

Quand une Nation est athée par sa constitution, a-t-elle encore bien du chemin à faire pour blasphémer contre tous les cultes? Quand une Nation, non-seulement accueille toutes les impiétés, mais encore met en jeu tous les ressorts de la séduction pour les propager sur toute la terre, n'est-elle pas vendue à Satan pour avancer la destruction du monde, en allumant les foudres qui doivent le consumer par le feu? Et pour l'arrêter dans sa course meurtrière, voyez-vous d'autre moyen qu'un prodige plus surprenant encore que celui qui a réformé les hommes par l'Evangile.

Confondu avec les impies qui tomberont dans l'étang

tang du feu éternel, qu'attendez-vous ſur les bords de l'éternité ? Voulez-vous donc que le Seigneur Jéſus vous détruiſe avec eux par le ſouffle de ſa bouche, & vous perde par l'éclat de ſa préſence.

Quem Dominus Jeſus interficiet ſpiritu oris ſui.

Ces prédictions que St. Paul faiſoit aux Gentils, de peur qu'ils fuſſent énorgueillis par leur vocation à la foi, qu'elles ſont terribles !

Ouï, leur dit-il, Dieu a coupé les branches de l'olivier franc, & dans ſa miſéricorde, il vous a enté ſur le tronc qui porte des fruits de ſalut. Mais il aime encore ſon peuple, à cauſe des patriarches qui ſont ſes pères, quoiqu'il le haiſſe pour ſes crimes. Il le tirera un jour des abymes de l'incrédulité où vous étiez plongé, quand il vous a appelé & où vous vous précipiterez peut-être encore pour n'en jamais ſortir.

Voyez donc ſa bonté envers ceux qui perſévèrent & ſa ſévérité envers ceux qui péchent, de peur qu'à votre tour vous ne ſoyez coupé du tronc béni.

Soyez donc ſtable dans la foi, défiez-vous de l'orgueil de la ſageſſe humaine, *noli altum ſapere ;* que la crainte captive votre entendement & enchaîne l'orgueil, *ſed time ;* de peur que Dieu ne vous épargne pas plus que ce peuple à qui ſon incrédulité a merité la réprobation, *ne fortè nec tibi parcat.*

Elle n'étoit cependant ni idolâtre ni impie, cette Nation ſi haiſſable aux yeux de Dieu, ſi haïe des hommes depuis plus de dix-ſept ſiècles. Si elle refuſa d'écouter J. C., nous refuſons d'obéir à ſon Egliſe à laquelle il nous ordonne d'être ſoumis comme à lui ; nous mépriſons ſon épouſe dans laquelle il nous commande de le reſpecter. Et par une malice ſans exemple, il n'y a rien de ſacré pour nous ; il n'y a point d'autorité à laquelle nous ne prétendions faire la loi. Que n'avons-nous donc pas à craindre !

Hâtez-vous donc, Monſieur, de fuir avec nous la colère qui menace le genre humain ; n'attendez pas, je vous en conjure, d'éprouver la puiſſance de J. C. ; s'il eſt foible dans ſes inſtrumens, il eſt fort dans la grâce dont ils ſont les organes ; s'il

ſe ſert de moi pour vous inviter à une rétractation qui honorera plus votre vie que vous ne l'avez ternie par vos erreurs, c'eſt qu'il veut que vous deviez tout à ſa bonté & à la force du miniſtère dont il a daigné m'honorer.

Le cri du ſang qui réclame la foi de vos pères, la voix de vos ouailles qui ſollicitent avec larmes le pain de vérité & de ſincérité que vous leur rompiez autrefois avec la tendreſſe paſtorale, laiſſez-les pénétrer juſqu'à votre cœur. Sans doute il ne réſiſtera pas, & le mérite de tant de bonnes œuvres que vous partagiez autrefois avec les citoyens les plus reſpectables de notre patrie, vous vous preſſerez de le reſſuſciter.

Auguſtin que l'orgueil & les paſſions avoient rendu, pendant ſi long-temps, idolâtre de l'erreur & du plaiſir, trouva un Ambroiſe qui deſſilla ſes yeux & toucha ſon cœur par ſon éloquence chrétienne; lorſqu'il étoit froiſſé par le plus cruel combat, entre le vice & la vertu, il eut dans Alypius un ami qui l'encouragea à la victoire que le ciel exigeoit.

O grâce toute puiſſante, nous te réclamons humblement aux pieds de Dieu pour un cœur qui aime la vertu; renverſe le mur de ſéparation que l'erreur ſeule a élevé entre un Paſteur édifiant & ſon bercail, daigne pour notre conſolation diſſiper les nuages dont les méchans l'ont environné.

Le plus foible des rayons de la lumière éternelle, fais qu'il puiſſe le voir. C'en ſera aſſez pour opérer le prodige qui nous enyvrera de la joie la plus pure, en le faiſant rentrer dans la carrière où toutes les vertus ſont immortaliſées par la foi.

Voilà, Monſieur, le vœu ſincère que je fais, il eſt celui de votre famille, de vos Paroiſſiens, de votre patrie & de l'Egliſe. C'eſt la charité qui l'inſpire & le nourrit; mais l'amitié & l'eſtime lui donnent un nouveau degré de chaleur. Nos motifs doivent non-ſeulement vous édifier, mais encore vous flatter, puiſque vous êtes notre unique objet; je déſire ardemment qu'ils puiſſent vous perſuader, parce que c'eſt de l'idée d'une éternité que coule notre zèle pour vous.

Hæc meditare, in his esto, ut profectus tuus manifestus sit omnibus.

P. S. Etes-vous, Monsieur, véritablement l'auteur des jérémiades aussi irreligieuses qu'hypocrites, qui portent votre nom, dans lesquelles on exprime tant de chagrin occasionné par la liberté accordée aux non-conformistes ? Ou bien seroit-ce un méchant ennemi de votre réputation qui, pour vous punir d'avoir concouru à décréter la liberté de la presse, altère les principes constitutionnels avec aussi peu de jugement, qu'il décèle davantage de mauvaise foi en amalgamant les vérités les plus pures de la religion avec toutes les erreurs des hérétiques.

Est-ce faute de logique ? Est-ce affectation maligne ? je ne puis pas le juger ; mais je prononce que dans l'un & dans l'autre cas, il trahit le parti qu'il paroît cependant défendre avec zèle.

Je n'en entreprendrai pas une réfutation raisonnée ; je me bornerai à prouver briévement que cet ouvrage blesse le bon sens par ses contradictions avec vos principes, & la simplicité chrétienne par une hypocrisie mal voilée. On retrouve dans l'auteur tous les traits du caractère odieux de Calvin, mais il n'en a ni les talens pour saisir finement, ni l'adresse pour présenter favorablement son sentiment.

Tout se rapporte à quatre articles.

1°. A des plaintes amères sur la liberté du culte qu'ont les Catholiques ; 2°. à l'affectation d'un faux zèle pour l'unité de la croyance ; 3°. à un projet insidieux de réunion avec les Romains ; 4°. à une déférence artificieuse au jugement du Pape.

Je ne me permettrai qu'une courte réflexion sur chacun.

Contradiction avec vos principes. N'avez-vous pas, Monsieur, de concert avec l'athée Mirabeau, Rabaud le calviniste, Emeric le juif, Taillerand l'apostat, Sieyès le philosophe, décrété la liberté la plus indéfinie des opinions religieuses ?

N'avez-vous pas prôné, dans vos catéchismes, dans vos brochures, les droits de l'homme & du citoyen ?

Votre nom n'eſt-il pas à la tête de ceux des dix-huit Evêques qui, avec un ton tranchant & dogmatique, diſent au Souverain Pontife que, *par une loi de ſageſſe & d'humanité, il a été permis à tous les autres cultes de venir ſe placer à côté de la religion dont les frais du culte ſont mis au nombre des dépenſes de l'Etat?* Comment cette loi fondamentale dans laquelle vous voyiez, il y a quelques mois, *le doux eſpoir d'étouffer les haînes religieuſes qui s'étoient interpoſées entre toutes les nations*, l'attaqueriez-vous à découvert par l'intolérance? Pour le coup, ce ſeroit annoncer que vous n'avez pas des principes fixes; ce ſeroit encore vous déclarer l'ami de toutes les ſectes & l'ennemi de la ſeule religion qui ait le caractère eſſentiel de la vérité, l'inflexibilité pour l'erreur.

Affectation d'un faux zèle pour l'unité de la croyance.

Qui a déclamé avec plus d'ardeur contre le ſchiſme que Luther & Calvin? *Se ſéparer de l'Egliſe*, diſoient-ils, *c'eſt une ſuperbe obſtination, c'eſt une préſomption ſacrilége. La vraie chrétienté eſt ſous le gouvernement du Pape; il eſt la vraie ſource, le vrai noyau de la chrétienté. Verum chriſtianitatis nucleum. L'Egliſe Romaine eſt la plus privilégiée par Dieu. Vous êtes des blaſphémateurs, des traitres à Jéſus-Chriſt, lorſque vous faites ſecte à part, parce que la charité & l'unité ſont de droit divin*; ainſi invectivoient-ils tous les autres ſectaires.

Cependant ils révoltoient les peuples contre toutes les autorités; ils détruiſoient, avec fureur, toute la diſcipline de l'Egliſe; ils bravoient le Souverain Pontife, en prêchant tout ce qui étoit contraire au culte romain.

Quelle étoit donc cette ſingulière unité qui enflammoit leur zéle? L'idolatrie de leurs opinions qu'il falloit que Rome & que tous les ſiéges apoſtoliques épouſaſſent ſous peine d'être ſchiſmatiques. Il n'y a aucun Conſtitutionnel qui ne reconnoiſſe là ſon injuſtice & ſa mauvaiſe foi. L'unité qu'on nous prêche, ne conſiſte pas dans la communion avec toutes les nations, mais dans la néceſſité de nous précipiter tous dans le ſchiſme.

3°. *Un projet inſidieux de réunion avec les Romains.* Quel eſt-il en effet? On ne propoſe que ces mo-

yens que les hérétiques ont toujours mis en uſage, des colloques où ils ont l'eſpérance de tout embrouiller par des raiſonnemens captieux.

Les Ariens employèrent cet artifice, St. Hilaire & S. Athanaſe s'en plaignent; S. Grègoire de Nazianze crut devoir fuir ce piége. Nectarius patriarche de Conſtantinople, Agellius & Siſinnius invités par l'Empereur Théodoſe à des conférences avec les hérétiques, mais inſtruits par l'expérience, conçurent qu'elles ne feroient qu'aigrir les eſprits & ils s'y refusèrent.

Il n'y a rien de nouveau ſous le ſoleil, pouvons-nous dire avec le Cardinal Hoſius, Evêque de Warmie, appelé l'Auguſtin du St. Concile de Trente. Nos Conſtitutionnels ſont aujourd'hui ce que les ſectaires de tous les ſiècles ont été. C'eſt toujours chez eux le même orgueil & les mêmes artifices.

Que pourrions-nous en effet faire dans un congrès des Evêques romains & des conſtitutionnels?

Y examineroit-on les opinions? Non, celles des Evêques conſtitutionnels ſont de vieilles erreurs que la horde philoſophique a rajeunies, déjà pluſieurs fois condamnées par le grand conſeil des chrétiens, par ce conſeil dont le ciel rend les déciſions irréformables; & on ne revient jamais ſur des jugemens prononcés en dernier reſſort : de plus, ceux qu'a portés le Souverain Pontife par ſes Brefs du 10 Mars & du 13 Avril ſont non-ſeulement des ſentences du Paſteur à qui J. C. a confié le ſoin de tout le troupeau, mais encore celles du dépoſitaire & de l'organe des déciſions d'une Egliſe infaillible. Il n'a donc pas prononcé ſeulement en ſon nom, mais en celui de l'épouſe de J. C.

Que diſcuteroit-on donc? Des textes, des faits hiſtoriques que, pour égarer la crédulité du peuple, les Conſtitutionnels ont falſifiés, tronqués, mutilés avec une audace qu'ils ont copiée d'après le patriarche des Athées qu'ils font ſurvivre à lui-même, plus encore par leur impudeur que par ſa ſcandaleuſe apothéoſe. Mais à quoi bon cette diſcuſſion? Ces fauſſaires ne ſont-ils pas jugés, convaincus par leur conſcience?

Ce ſeroit cependant, Monſieur, le ſeul objet ſur

lequel il nous feroit permis d'entamer des conférences avec eux ; s'ils ont le front de s'y expofer, ils fubiront la peine de tous les hérétiques qui ont ofé faire lutter le menfonge avec la vérité. Ils feront convaincus, ils feront publiquement humiliés, mais feront-ils perfuadés ? Nous le défirerions, & nous n'ofons pas l'efpérer.

Une déférence artificieufe au jugement du Pape. L'auteur a parfaitement copié celle que vous exprimez, Monfieur, dans votre lettre circulaire adreffée à Mrs. les Curés & autres Eccléfiaftiques de votre prétendu Diocèfe.

Après avoir protefté de votre profond refpect pour le Chef de l'Eglife, pour votre fupérieur canonique, vous rejetez fes Brefs, vous infpirez du mépris pour eux au peuple françois. Contre le témoignage de votre confcience, vous en défavouez l'authenticité. Vous les fuppofez adreffés aux Cardinaux, archevêques & evêques de l'Eglife univerfelle & vous n'ignorez pas qu'ils le font à la feule Eglife Gallicane. Vous atteftez qu'aucun ne vous eft parvenu de Rome ; & qu'importe ? Etes-vous donc Evêque d'une des Provinces eccléfiaftiques de France ? N'eft-il pas inoui que jamais les fiéges ayent été établis fur les fleuves, les rivières & les montagnes inhabitées ?

Avez-vous trouvé, dans l'Hiftoire eccléfiaftique, que les Souverains Pontifes ayent jamais adreffé leurs brefs doctrinaux ou judiciaires aux Evêques fchifmatiques ou hérétiques, aux Donatiftes ou aux Ariens qui, comme vous, s'étoient emparés des fiéges des Evêques catholiques ?

De bonne foi, le témoignage des Métropolitains de l'Eglife gallicane qui certifient l'authenticité & l'envoi officiel par le Pape, de ces brefs, croyez-vous que, chez les hommes de probité, il n'ait pas autant de poids que pourroit en avoir celui d'un Evêque Conftitutionnel ?

Pourquoi, ne vous êtes-vous pas mieux concerté? A vos yeux, Monfieur, ces brefs, parce qu'ils vous condamnent, *ne font qu'une fervile répétition de tout ce que vous avez oui répéter contre le nouvel ordre des chofes ; ce qui vous donne tout lieu de*

croire que ces écrits ont été fabriqués à Paris. Aux yeux de plusieurs de vos Collégues, au contraire, ces écrits sont des entreprises illégales de la Cour romaine, des écrits privés de l'Evêque de Rome qui n'a ni le droit de les juger, ni le droit de les punir. Nous ne varions pas ainsi, & nous sommes les seuls qui ayons ce privilége; c'est qu'il appartient exclusivement à la vérité.

Que faites vous donc, Messieurs? Vous répétez les scènes scandaleuses de tous les hérétiques.

Les Vaudois, les pauvres de Lyon demandèrent au Pape Lucius son attache à leurs erreurs, il la leur refusa; il ne fut plus à leurs yeux qu'un ante-christ.

Quelle soumission envers le Pape Leon X., paroît plus humble que celle de Martin Luther!

Je mets aux pieds de votre Sainteté, (écrivoit l'hipocrite imposteur), *tout ce que j'ai, tout ce que je suis. Vivifiez, tuez, appelez, révoquez, approuvez, réprouvez, comme il vous plaira, je connoîtrai votre voix, comme celle de Jésus-Christ qui réside en vous.* Le Pape condamne ses erreurs. C'en est assez, il n'est plus le Vicaire de J. C.

Vous avez écrit au souverain Pontife; mais les Montanistes, Basilide d'Espagne, Celestius, Julien, Wiclef ont, comme vous, tenté de surprendre la religion des Papes; quelques-uns en ont extorqué des lettres de communion; mais ils n'étoient pas moins des hérétiques; mais leur fraude reconnue, les lettres du Pape ont été révoquées.

Jusqu'à ce que vous puissiez donc montrer au peuple, ce que St. Augustin appele des lettres *FORMÉES*, ce que d'autres Pères appelent des lettres *pacifiques*, ou *ecclésiastiques*, de la part du Pape, vous ne serez dans l'Eglise que des *intrus*, des *schismatiques*, des *rebelles*, & le chef du troupeau ne pourra vous écrire, que comme St. Céleftin écrivit à Nestorius : *ou changez de doctrine, ou sous dix jours vous serez excommunié.* Ce ne fut pas au coupable qu'il adressa la sentence, mais au Clergé & au peuple de Constantinople, aux Evêques d'Antioche, de Jérusalem, de Thessalonique & d'Alexandrie.

Il n'y a plus, Monſieur, qu'une propoſition à vous faire, la voici : *Votre foi*, avez-vous écrit au Saint Père, *eſt ſi pure que vous adoptez l'expoſition de la foi catholique de Boſſuet conſacrée par le ſuffrage même du ſaint Siége.*

Hé bien ! la cauſe eſt finie entre vous & nous ; ou bien vous êtes coupables de la mauvaiſe foi la plus déteſtable.

Vons regardez donc le ſouverain Pontife comme établi par J. C., comme le *Prince*, *l'exécuteur*, *le gardien*, *l'interprète*, *le diſpenſateur des Canons*, *le ferme appui de la foi & de la tradition. Vous croyez donc qu'au nom de J. C., il eſt le vengeur de l'Egliſe, contre tous les contumaces, ſoit Laïques, ſoit Evêques.*

Voilà la confeſſion de foi du grand Boſſuet, voilà celle de tous les catholiques. Si elle eſt la vôtre, je vous le répéte, déteſtez une doctrine qu'il a foudroyée, abjurez une conſtitution qu'il a anathématiſée, renoncez à une ſecte dont il déteſte les erreurs & qui déchire l'unité.

Je vous fais encore les queſtions que Théodoſe faiſoit aux Evêques Ariens.

Les anciens Pères ont-ils prononcé ſur les queſtions qui vous agitent ?

Les regardez-vous comme des témoins du dogme, dignes de foi ? Si vous héſitez à répondre affirmativement, vous n'êtes pas catholiques. Si vous les recevez, comme vos docteurs & comme vos juges, vous êtes condamnés par toute l'Egliſe, par tous les ſiècles chrétiens, par toutes les nations catholiques, par tous les Paſteurs de l'Egliſe romaine. « *Et vous qui avez renoncé à l'unité de toutes*
» *les nations, pour n'appartenir qu'à un parti, vous*
» *avez pollué le teſtament de J. C.; ſi vous m'objectez*
» *que J. C. eſt l'Epoux de l'Egliſe de Donat, j'ouvre*
» *l'Evangile, & je vois que J. C. eſt l'Epoux de l'E-*
» *gliſe qui eſt répandue ſur toute la terre.*

Tu qui dimiſiſti unitatem omnium gentium & in parte remanſiſti, polluiſti teſtamentum Chriſti.

Si tu dicis : Chriſtus eſt ſponſus partis Donati : ego tabulas lego ; & invenio eſſe Chriſtum ſponſum Eccleſiæ diffuſæ toto orbe terrarum. Cyprian. de verb. Apoſt.